

Reconstruction du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay

Notice environnementale – Demande d'examen cas par cas

V0

Décembre 2025



Centre de vie AGORA
ZI Les Paluds - CS 71120
13782 AUBAGNE CEDEX
Tel : 04 42 186 186 / Fax : 04 42 18 61 87

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maîtrise d'ouvrage	CHAM
Projet	Reconstruction du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay
Document	Notice environnementale – Demande d'examen cas par cas
Indice	V0
Date	Décembre 2025
Affaire suivie par	Frédéric FRUSTA OASIIS

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Modification	Rédaction	Vérification
V0	Décembre 2025	Création	FBO	FFA

Centre de vie AGORA

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE 4

2. PRESENTATION DU PROJET 4

 2.1. Localisation du projet 4

 2.2. Objectifs du projet 5

 2.3. Description générale du projet 5

 2.4. Phases d'élaboration du projet 7

 2.4.1. En phase travaux..... 7

 2.4.2. En phase exploitation et démantèlement..... 7

 2.5. Prescriptions environnementales 7

3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, PRINCIPALES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET MESURES MISES EN PLACE..... 9

 3.1. Milieu physique – sol et sous-sol..... 9

 3.1.1. Topographie 9

 3.1.2. Géologie/risques naturels géologiques 9

 3.1.3. Eaux souterraines, superficielles et risque d'inondation 10

 3.2. Milieu naturel..... 11

 3.2.1. Zones de protection ou réglementaires 11

 3.2.2. Continuités écologiques..... 11

 3.2.3. Zones humides 11

 3.3. Paysage et patrimoine 12

 3.3.1. Ambiance paysagère 12

 3.3.2. Patrimoine culturel et historique 12

 3.3.3. Patrimoine archéologique 13

 3.4. Milieu humain..... 14

 3.4.1. Population 14

 3.4.2. Parc immobilier..... 14

 3.4.3. Prévisions économiques 14

 3.5. Infrastructures de transport et stationnement 15

 3.5.1. Infrastructures routières..... 15

 3.5.2. Stationnement 15

 3.5.3. Mobilité durable 16

 3.6. Risques technologiques..... 17

 3.7. Cadre de vie..... 17

 3.7.1. Ambiance acoustique..... 17

 3.8. Qualité de l'air 18

 3.8.1.1. Dioxyde d'azote 18

 3.8.1.2. Particules fines PM10 et PM2,5..... 18

 3.9. Synthèses des enjeux environnementaux..... 20

4. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES 21

 4.1. Phase chantier..... 21

 4.2. Phase d'exploitation 22

5. AUTO-EVALUATION..... 23

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet.....4

Figure 2 : Organisation du niveau Rez-de-jardin.....6

Figure 3 : Organisation du niveau RDC.....6

Figure 4 : Organisation du niveau R+1.....6

Figure 5 : Organisation du niveau R+2.....6

Figure 6 : Gestion paysagère du centre hospitalier.....8

Figure 7 : Situation géologique du périmètre du projet (PLU Epernay).....9

Figure 8 : Localisation des cavités établie selon l'inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) réalisé par le BRGM (PLU Epernay) 9

Figure 9 : Retrait gonflement des argiles 9

Figure 10 : Risque de remontée de nappe.....10

Figure 11 : Hydrographie et zone d'inondation (PLU Epernay) 10

Figure 12 : Aléa inondation.....10

Figure 13 : Zones de protection ou réglementaires.....11

Figure 14 : Composantes et objectifs de la trame verte et bleue.....11

Figure 15 : Zones humides dans le secteur d'étude (PLU Epernay) 12

Figure 16 : Entités paysagères au niveau de secteur d'étude (PLU Epernay) 12

Figure 17 : Extrait de la carte d'objectifs (SRADDET – Région Grand Est) 14

Figure 18 : Réseau routier (PLU Épernay).....15

Figure 19 : Stationnement payant au niveau commune (PLU Épernay).....15

Figure 20 : Plan de localisation des aménagements pour une mobilité douce (PLU Épernay).....16

Figure 21 : Sites et sols potentiellement pollués 17

Figure 22 : Classification des catégories d'infrastructure - Voies routières de plus de 5000 v/j (PLU Épernay).....17

Figure 23 : Secteurs affectés par le bruit dans la zone d'étude (PLU Épernay) 18

Figure 24 : Concentration moyenne annuelle de NO2 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est).....18

Figure 25 : Concentration moyenne annuelle de particules PM2,5 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est)18

Figure 26 : Concentration moyenne annuelle de particules PM10 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est).19

Figure 27 : Concentration moyenne annuelle de O3 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est).....19

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Extrait de l'annexe l'art. R122-2 du code de l'environnement relatif au présent projet (version en vigueur du 10 juin 2021)4

Tableau 2 : Organisation spatiale et fonctionnelle du projet.....5

Tableau 3 : Concentration de NO2 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est).....18

Tableau 4 : Concentration de particules PM2,5 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est) 18

Tableau 5 : Concentration de particules PM10 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est) 19

Tableau 6 : Concentration de O3 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est) 19

Tableau 7 : Synthèse des enjeux environnementaux.....20

Tableau 8 : Mesures en phase chantier.....21

Tableau 9 : Mesures en phase d'exploitation.....22

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes a modifié la liste des projets soumis à étude d'impact. L'article L122-1 du Code de l'environnement définit le champ d'application de l'étude d'impact comme :

« Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire ».

Une liste de catégories de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale a été établie dans le tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

Les catégories de projets visés à l'article R. 122-2 peuvent relever, en fonction de seuils et de critères, d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas.

Le projet de reconstruction du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay est concerné par la rubrique suivante :

Tableau 1 : Extrait de l'annexe l'art. R122-2 du code de l'environnement relatif au présent projet (version en vigueur du 10 juin 2021)

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à la procédure d'examen au « cas par cas »	Caractéristiques projet
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m² dans un espace autre que : -les zones mentionnées à l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme, lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable ; -les secteurs où les constructions sont autorisées au sens de l'article L. 161-4 du même code, lorsqu'une carte communale est applicable ; -les parties urbanisées de la commune au sens de l'article L. 111-3 du même code, en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale applicable ;	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ;	Le projet consiste en la reconstruction partielle et la restructuration du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay, sur son emprise foncière existante, sans extension significative de l'occupation du sol. La surface de plancher créée est d'environ 9899 m², inférieure au seuil, mais il a été décidé, par précaution, de soumettre cet examen.
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	-	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet prévoit la création d'un parking visiteurs d'environ 61 places.

La surface de plancher du projet est d'environ 9 899 m², soit inférieure au seuil réglementaire de 10 000 m² fixé par la rubrique 39.a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Toutefois, par mesure de précaution et de transparence, le maître d'ouvrage a souhaité soumettre volontairement le projet à un examen au cas par cas.

Le formulaire Cerfa n°14734*04 a ainsi été complété.

Le présent document constitue l'annexe "Notice environnementale" dudit Cerfa et expose les principales mesures "Éviter, Réduire, Compenser" (ERC) que le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre pour assurer un projet à moindre impact environnemental.

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1. Localisation du projet

Le site d'étude est localisé dans la commune d'Épernay (51), le long de la rue de l'Hôpital Auban-Moët. Le site d'accueil du projet est actuellement occupé par le Centre hospitalier Auban-Moët. Le projet consiste en la reconstruction et la restructuration de cet établissement, sans extension foncière.

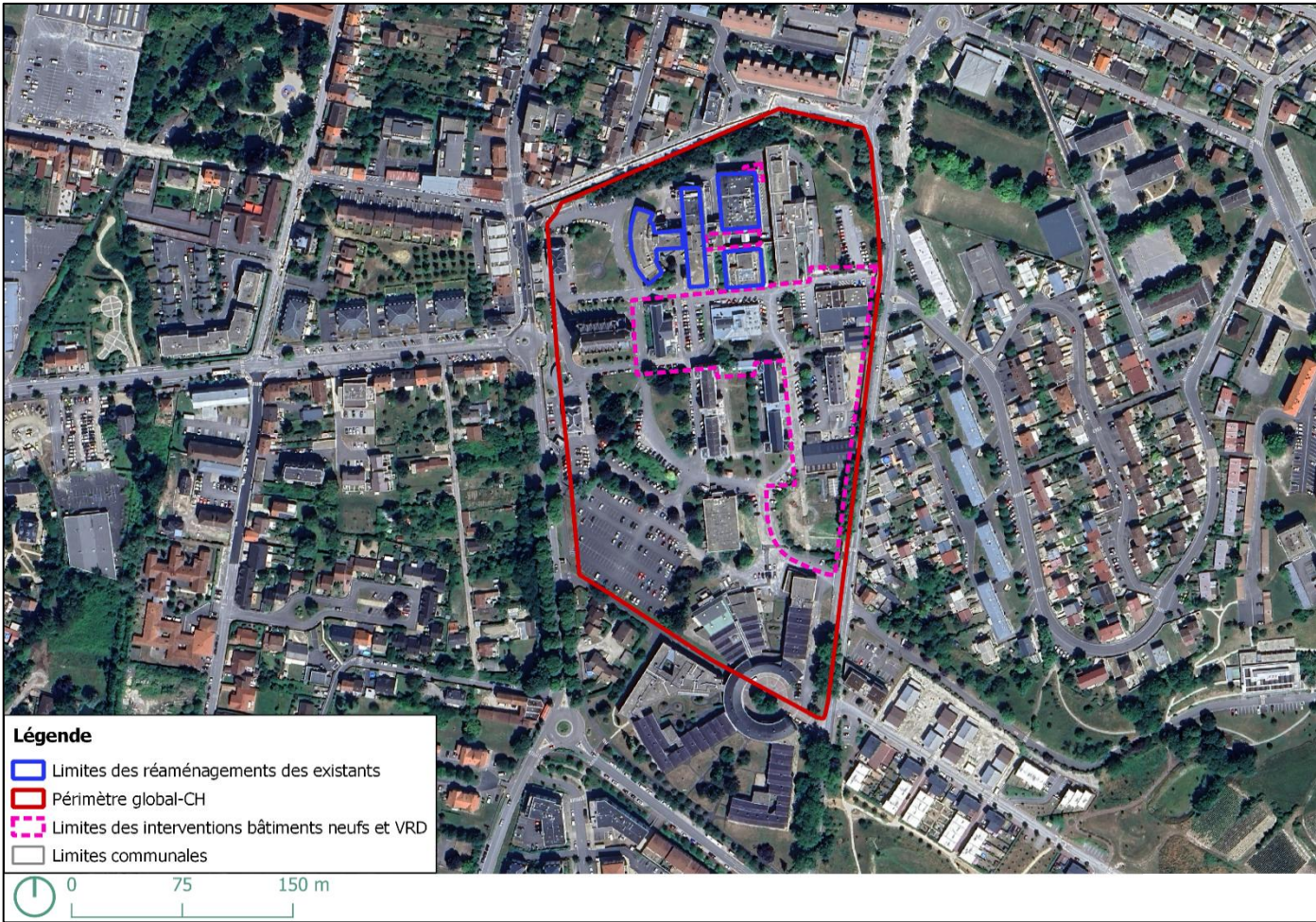
Située dans le département de la Marne, en région Grand Est, Épernay bénéficie d'une position stratégique au cœur du vignoble champenois, à environ 25 km au sud de Reims. Elle constitue un pôle économique, touristique et de services majeurs du territoire, jouant un rôle central dans le développement et l'attractivité du secteur.

La commune est desservie par des infrastructures de transport importantes, notamment la route départementale D3, la D951 et la ligne ferroviaire Paris-Strasbourg, facilitant les déplacements et les échanges avec les principales agglomérations régionales.

Le site et son environnement immédiat présentent de belles qualités intrinsèques, notamment par la présence d'un patrimoine bâti remarquable, d'espaces libres favorisant l'intégration paysagère, et sa topographie.

La Figure suivante illustre la localisation du projet.

Figure 1 : Localisation du projet



2.2. Objectifs du projet

Le projet s'appuie sur les qualités intrinsèques du site et de son environnement. Il vise à corriger les discontinuités liées aux restructurations et extensions passées afin d'assurer la cohérence fonctionnelle du futur centre hospitalier. L'aménagement tire parti des points forts du site, en organisant l'accessibilité selon la déclivité naturelle du terrain et en optimisant les connexions avec les bâtiments existants. La présence de bâtiments patrimoniaux structure la composition et dialogue avec le nouveau bâtiment, dans le cadre d'un concept de "croisée" qui met en relation les espaces majeurs, articule les points de connexion et optimise l'innervation des flux.

Cette organisation prépare le terrain pour la mise en œuvre d'un projet visant à doter le territoire d'un outil hospitalier moderne, fonctionnel et évolutif, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de santé publique, tout en intégrant les dimensions fonctionnelles, paysagère et architecturale.

Les principaux objectifs sont :

- Restructuration des activités médicales, chirurgicales et logistiques dans un ensemble cohérent, favorisant la fluidité des flux et la lisibilité du site ;
- Améliorer les conditions d'accueil et de travail grâce à des espaces lumineux, accessibles et confortables ;
- Promouvoir le bien-être et la qualité des soins, en intégrant la dimension humaine, le confort des patients et la qualité du lieu de travail pour le personnel ainsi que pour les visiteurs ;
- Mettre en œuvre des installations techniques performantes ;
- Valoriser le cadre paysager et patrimonial du site, en intégrant des aménagements verts favorisant la biodiversité et le bien-être ;
- Assurer la continuité de service hospitalier tout au long du chantier, en maintenant l'activité médicale dans les zones non concernées par les travaux.

2.3. Description générale du projet

Le projet consiste en une opération de restructuration sans extension significative de l'emprise foncière. L'ensemble des travaux s'inscrit dans une logique de rationalisation des espaces et d'optimisation fonctionnelle des activités hospitalières.

Principales caractéristiques du projet

- Surface de plancher créée : 9 899 m², répartie sur plusieurs niveaux en fonction des fonctions hospitalières et des contraintes techniques ;
- Bâtiments concernés : reconstruction partielle des structures existantes et réorganisation des bâtiments annexes, tout en préservant certains éléments patrimoniaux.
- Surface de plancher démolie : 4 041 m² concernant des bâtiments obsolètes

Principes d'organisation et d'intégration du projet

- Fonctions hospitalières : le projet regroupe les activités médicales, chirurgicales, logistiques et administratives dans un ensemble cohérent, facilitant la circulation interne des patients, du personnel et des matériels ;
- Accessibilité et circulation : l'aménagement tire parti de la déclivité naturelle du terrain pour organiser les accès, les flux piétons et véhicules, et optimiser les connexions avec les bâtiments existants ;
- Intégration paysagère et environnementale : le projet prévoit des espaces verts, des aménagements paysagers et des dispositifs favorisant la biodiversité locale, afin de renforcer le confort visuel et la qualité du cadre de vie ;

- Durabilité et performance énergétique : les bâtiments seront conçus avec des installations techniques performantes (chauffage, ventilation, éclairage, etc.) permettant de réduire les impacts environnementaux ;
- Continuité de service : le chantier est organisé pour maintenir l'activité hospitalière dans les zones non concernées par les travaux, garantissant la sécurité et la qualité des soins tout au long de la reconstruction.

Répartition par niveaux et par bâtiments (voir les figures par niveau ci-après)

La répartition par niveaux présentée ci-après illustre l'organisation fonctionnelle du futur Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay. Elle précise la localisation des services, des circulations et des principaux pôles d'activités à chaque niveau, en cohérence avec les objectifs de fonctionnalité, de compacité et de continuité des soins.

Tableau 2 : Organisation spatiale et fonctionnelle du projet

Niveau	Répartition et organisation
Rez-de-jardin	○ Nouveau bâtiment : Imagerie médicale (IRM, Scanner, Radio/Écho/Mammographie), espaces logistiques et techniques ; ○ Bâtiment 7 : vestiaires centralisés et mutualisés pour l'ensemble du centre hospitalier ; ○ Bâtiment 6 : réserves de pharmacie et locaux logistiques avec accès extérieur.
RDC	○ Nouveau bâtiment : Hall central d'accueil, urgences avec un sas des ambulances, consultations externes organisées autour d'un patio central, filières courtes et longues pour patients valides et patients couchés, SMUR et parvis dédié. ○ Bâtiment 7 : Back Office, locaux du personnel, Maison Médicale, HAD. ○ Bâtiment 9 : Pédiatrie et accès aux déposes couchées, extension sur la rive nord du RDC avec réserve foncière. ○ Bâtiment 6B : Locaux annexes du personnel/logistiques et pharmacie avec zones de réception, distribution, préparation et stockage, bureaux et locaux pour la rétrocession. ○ Bâtiment 6 : bureaux, locaux du personnel et USC avec organisation en boucle des chambres qui se développent en périphérie autour de la Salle de soins en position centrale.
R+1	○ Nouveau bâtiment : Laboratoire, HDJ, hospitalisation de Médecine Gériatrique, chambres desservies par une circulation en boucle s, locaux logistiques et personnel intégrés ; ○ Bâtiment 7 : Les espaces transversaux occupent le bâtiment 7 en connexion directe avec le nouveau bâtiment se partagent entre les Locaux des professionnels de santé transversaux et les Locaux du Personnel. Des Locaux logistiques et deux Chambres de garde complètent le programme de ce niveau qui s'organise en boucle autour d'un patio central.
R+2	○ Nouveau bâtiment : Hospitalisation Médecine générale et pneumo-cardio. Les deux unités s'organisent symétriquement autour des espaces d'accès en situation médiane.

Figure 2 : Organisation du niveau Rez-de-jardin



Figure 3 : Organisation du niveau RDC



Figure 4 : Organisation du niveau R+1



Figure 5 : Organisation du niveau R+2



2.4. Phases d'élaboration du projet

2.4.1. En phase travaux

Les travaux du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay s'inscrivent dans une opération menée en site occupé, afin d'assurer la continuité des soins durant toute la durée du chantier.

La durée globale des travaux est estimée à environ 5 années, et leur déroulement est organisé en plusieurs étapes successives (A à I), visant à garantir la sécurité, la fonctionnalité et la coordination avec les activités hospitalières maintenues en service. Le phasage prévisionnel est présenté ainsi :

- **Etape A (5 mois) :** Réseaux CFA (dévoisement, salles serveurs ...) et Préparation et Installation de chantier
- **Etape B (1 mois) :** Préparation, installation et mise en service d'un groupe électrogène provisoire (containers provisoires).
- **Etape C (1 mois) :** Réseaux HTA et Déménagement des Bâtiments 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et la galerie
- **Etape D (5 mois) :** Plan de retrait, désamiantage, curage et démolition Bâtiments 4, 5, 10, 11, 12, 13, 15 et la galerie
- **Etape E (21 mois) :** Construction du NOUVEAU Bâtiment / Aménagements extérieurs / espaces verts / parking
- **Etape F () :** Etape supprimée
- **Etape G (3 mois) :** Aménagements extérieurs / espaces verts / OPR bâtiment et extérieurs / Réception
- **Etape H (2 mois) :** Transfert, déménagement et Aménagement des zones réhabilitées (Bâtiments 6, 6b, 7 et 9) vers le NOUVEAU Bâtiment
- **Etape I (9 mois) :** Plan de retrait, désamiantage, curage et réaménagement du rez de chaussée du bâtiment 7 ; Curage et réaménagement du rez de chaussée du Bâtiment 9 ; Maintien en activité des niveaux supérieurs ; Plan de retrait, désamiantage et curage Bâtiments 6 et 6b et Maintien en activité des niveaux supérieurs.

Afin de réduire les impacts environnementaux, le projet adoptera une charte de chantier à faibles nuisances afin de maîtriser les impacts sur l'environnement durant cette phase. L'ensemble de l'opération sera conduit dans le respect des réglementations de sécurité, de santé publique et d'environnement applicables aux établissements de soins.

2.4.2. En phase exploitation et démantèlement

À l'issue des travaux, le futur Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay assurera la continuité de l'activité hospitalière existante grâce à un transfert progressif des services dans le nouveau bâtiment, avant la réhabilitation de certaines parties de bâtiments existants.

L'exploitation du site sera conforme aux réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité en vigueur pour les établissements publics de santé.

Les bâtiments bénéficieront de performances techniques élevées, garantissant un confort d'usage optimal pour les patients, les visiteurs et le personnel.

Lors des phases de démantèlement des bâtiments obsolètes, les procédures réglementaires de plan de retrait, désamiantage et curage seront systématiquement mises en œuvre, afin d'assurer la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement.

2.5. Prescriptions environnementales

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale intégrant des objectifs de maîtrise des impacts environnementaux en phase chantier et exploitation. Une charte de chantier à faibles nuisances encadrera les travaux afin de limiter les émissions, les nuisances sonores et la production de déchets, tout en favorisant le tri et la valorisation des matériaux.

Milieux naturels et biodiversité

Les aménagements paysagers intègrent la création d'îlots de fraîcheur augmentant les supports de biodiversité en multipliant les strates végétales et en proposant aux usagers une véritable promenade verte. Ce projet novateur favorise la coexistence harmonieuse de l'urbain et du naturel, tout en contribuant à la préservation de l'écosystème local.

Gestion des déchets

Le chantier visera une gestion à faible nuisance en misant en œuvre un SOGED. Le tri sur site, la collecte tracée par prestataires agréés et l'orientation vers des filières locales de recyclage seront mis en œuvre avec un suivi environnemental dédié. En exploitation, un prestataire spécialisé gèrera les DASRI conformément à la réglementation.

Gestion des ressources et performance énergétique

Le raccordement au réseau de chaleur urbain permet de bénéficier d'une énergie mutualisée, fiable et à émissions réduites, tout en supprimant les anciennes chaufferies individuelles. La production frigorifique, assurée par des groupes EAU/EAU utilisant un fluide frigorigène à très faible potentiel de réchauffement climatique (GWP < 1), garantit une forte efficacité énergétique. Le système de ventilation double flux avec récupération d'énergie (rendement de 80 %) et régulation automatique des débits en fonction de la qualité d'air assure à la fois confort et sobriété.

L'ensemble des équipements est piloté par une Gestion Technique du Bâtiment (GTB), permettant un suivi précis des consommations, une détection rapide des dérives et une maintenance optimisée. La récupération d'énergie sur les condenseurs pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire, associée à des robinetteries hydro-économes et des matériaux conformes aux normes sanitaires, contribue à la réduction des besoins en eau et en énergie.

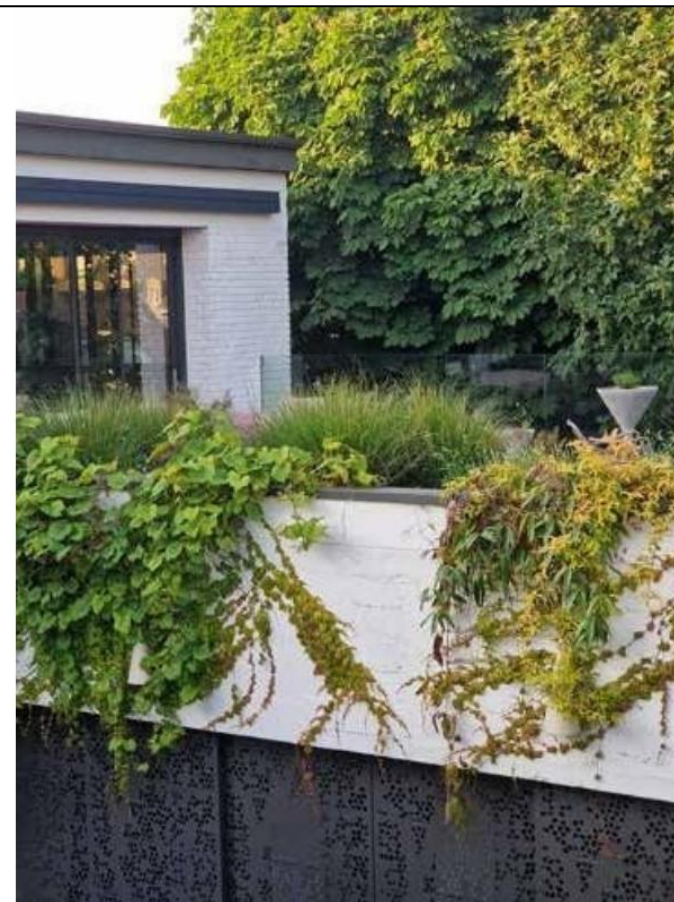
Enfin, l'éclairage du bâtiment et des abords repose sur des sources LED performantes à faible consommation, complétées par des dispositifs de détection et de gestion automatisée.

Volet architectural et paysager

Le projet s'inscrit dans le concept de l'architecture de guérison, favorisant la relation entre soin, bien-être et sensibilité. L'expression architecturale sobre et ordonnancée s'inspire du patrimoine local par ses matériaux (enduit ton pierre calcaire, briques beige ocré, menuiseries laiton), ses proportions et rapports pleins-vides. Le parti architectural privilégie la relation dedans-dehors via des patios, terrasses plantées et une distribution optimale de la lumière naturelle.

Il favorise la coexistence harmonieuse de l'urbain et du naturel, tout en contribuant à la préservation de l'écosystème local et en offrant aux usagers un espace de détente au cœur de l'hôpital. Il vise à relier les espaces intérieurs et extérieurs, à créer des jardins thérapeutiques et sensoriels et à offrir une véritable promenade verte aux patients, soignants et visiteurs. Les jardins médicaux seront plantés de vivaces colorées et diversifiées, accompagnés de bancs. Des jardins qui bordent les cheminements prennent la forme de jardins traversés. Les places de stationnement, elles seront en matériaux drainants et « végétalisables » pour assurer l'infiltration des eaux de pluie et réduire ainsi le ruissellement.

Figure 6 : Gestion paysagère du centre hospitalier



3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, PRINCIPALES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET MESURES MISES EN PLACE

3.1. Milieu physique – sol et sous-sol

3.1.1. Topographie

Le projet se trouve dans un contexte urbain, à une altitude comprise entre 87 et 100 m NGF. La localisation de la zone d'étude en coordonnées Lambert 93, en se basant sur un point arbitraire au centre du projet, est la suivante : X : 769858,0 et Y : 6881756,2.

Topographie : Enjeu nul. La topographie au niveau du périmètre du projet est comprise entre 87 et 100 m NGF. Le site hospitalier existant est déjà aménagé et adapté à ces caractéristiques topographiques. Aucune contrainte particulière.

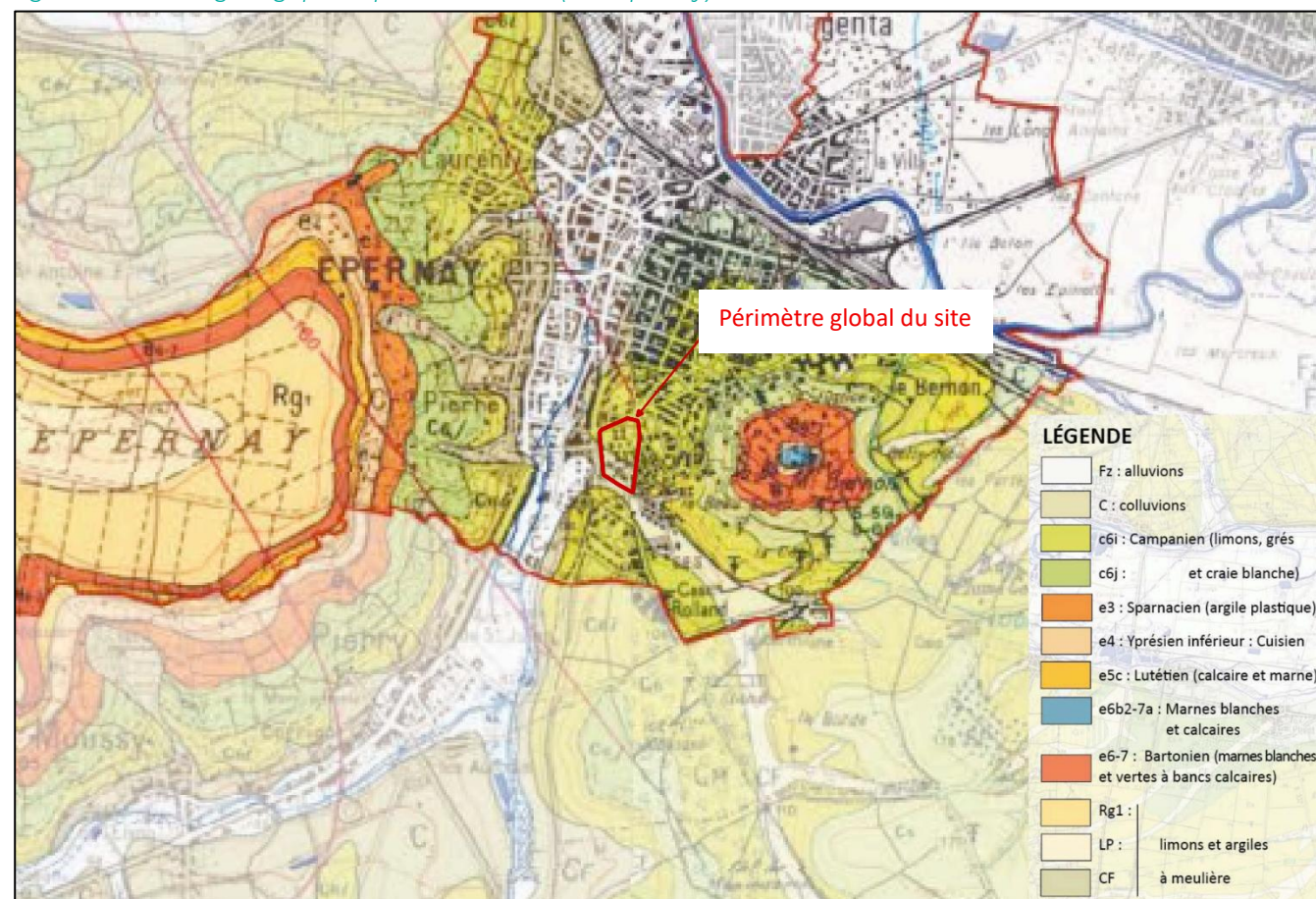
3.1.2. Géologie/risques naturels géologiques

Géologie

La succession géologique présente au droit du site à l'étude, sous les remblais éventuels, serait la suivante :

- C : colluvions ;
- C6i : campanien (limon, grès et craie blanche).

Figure 7 : Situation géologique du périmètre du site (PLU Epernay)

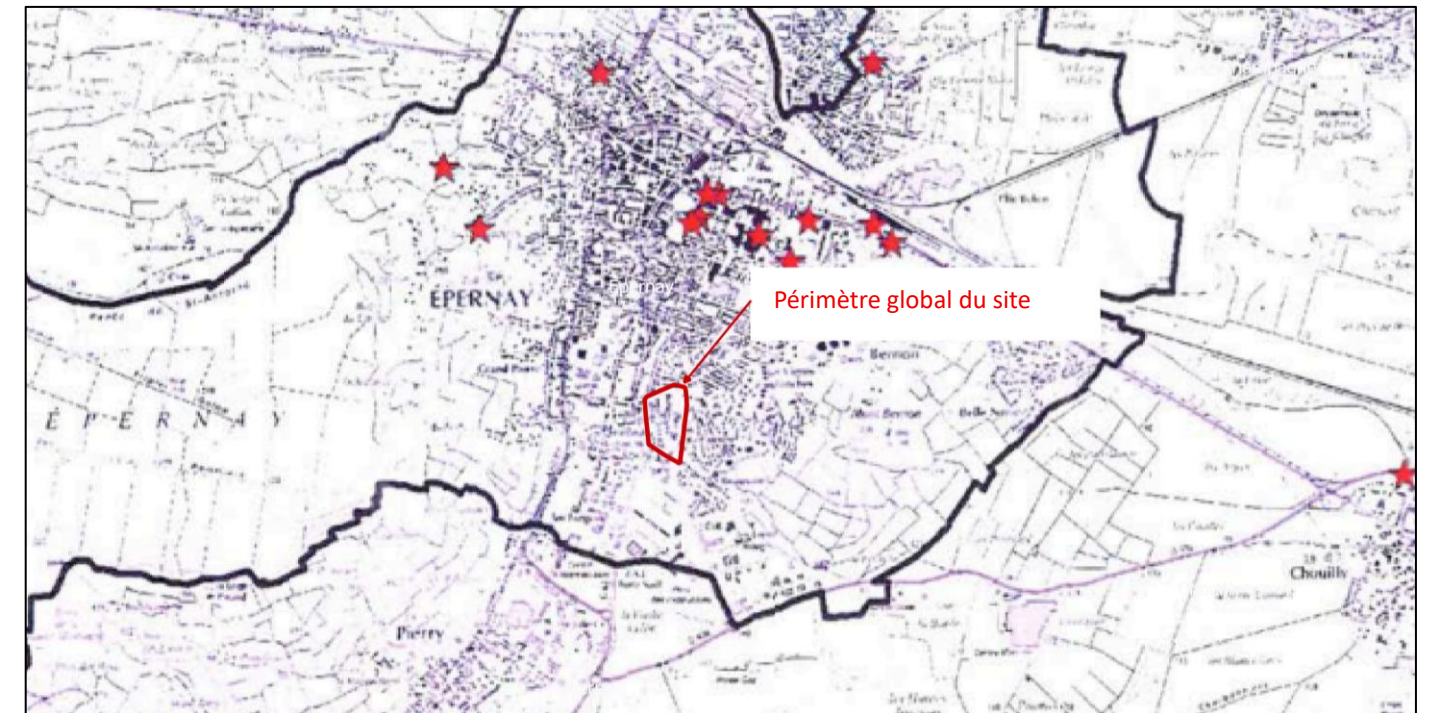


Risque cavités

Le territoire communal est soumis à un risque d'affaissement et d'effondrement de terrain dû à la présence de cavités souterraines.

Le projet, situé sur le foncier existant du Centre Hospitalier, n'est pas directement impacté par ces risques.

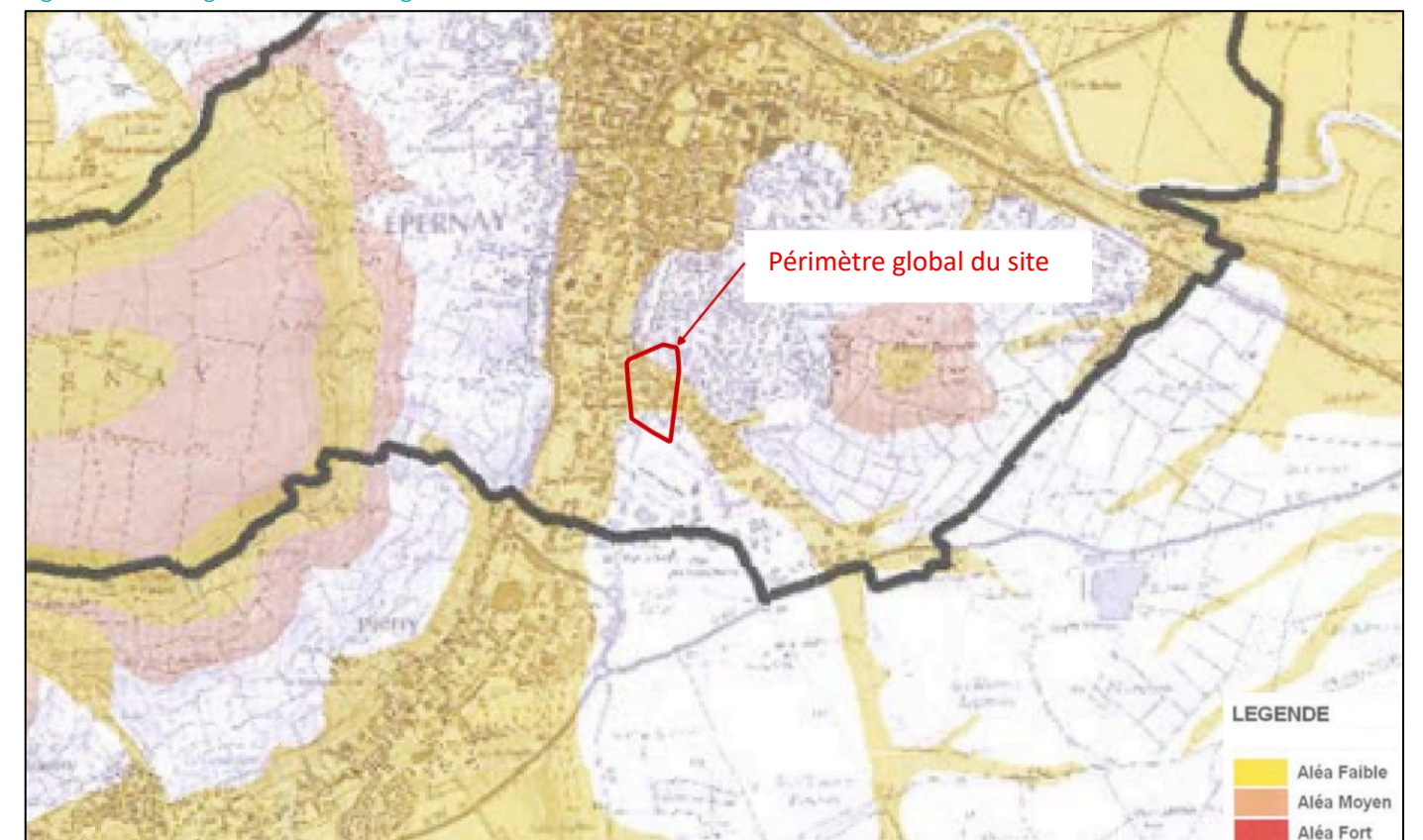
Figure 8 : Localisation des cavités établie selon l'inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) réalisé par le BRGM (PLU Epernay)



Retrait gonflement des argiles (RGA)

Comme localisé sur la figure suivante, le site est globalement localisé en zone d'aléa « RGA » moyen.

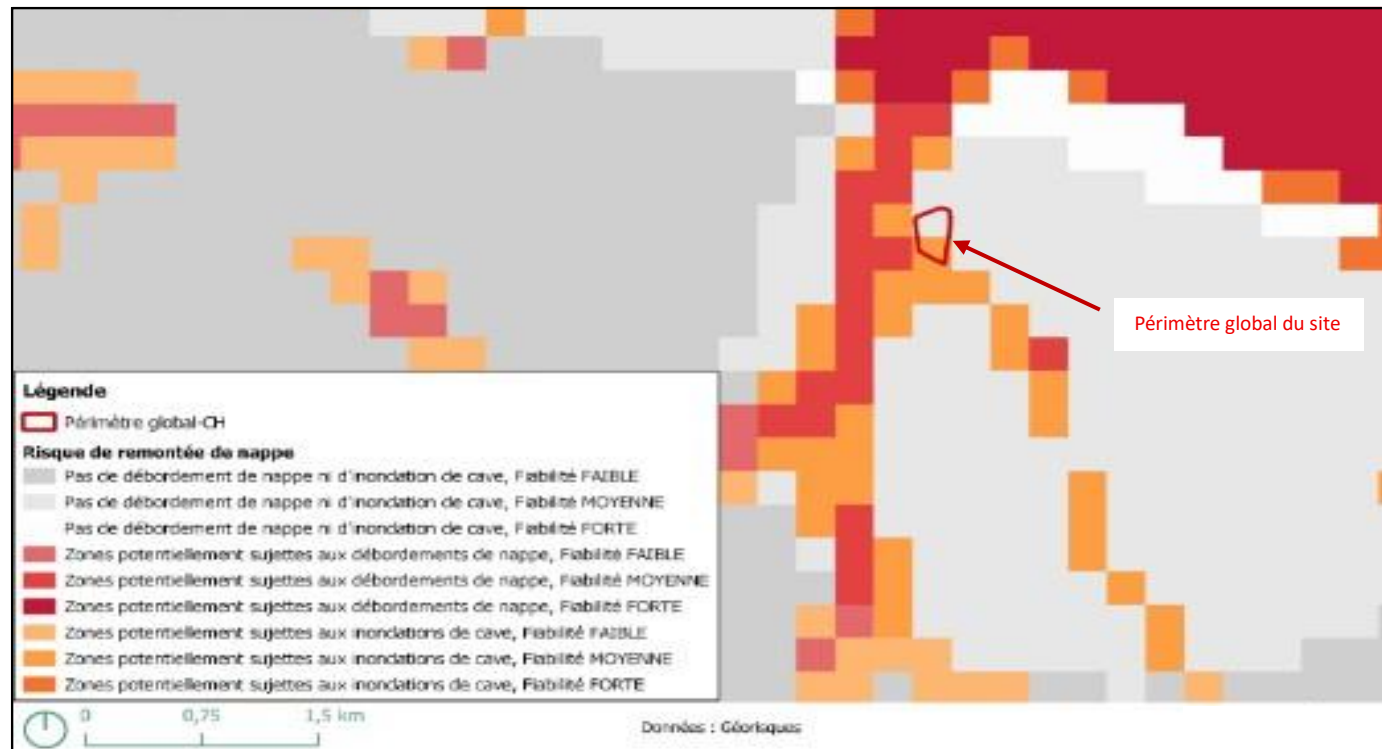
Figure 9 : Retrait gonflement des argiles



Sensibilité aux remontées de nappe

La commune d'Épernay a connu des inondations par remontées de nappe phréatique (arrêté de catastrophe naturelle en mars 1988), localisées principalement dans la partie nord-ouest entre le canal latéral et la Marne. Le site du projet, quant à lui, se situe dans une zone sans débordement de nappe ni inondation de cave, avec une fiabilité moyenne, et n'est donc pas concerné par ce risque.

Figure 10 : Risque de remontée de nappe



Géologie, sol et sous-sol : enjeu faible. Le site, déjà urbanisé et artificialisé, n'est pas concerné par le risque de cavités souterraines. La sensibilité aux retraits-gonflements des argiles y est moyenne, et il n'est pas exposé aux remontées de nappe. Les contraintes géologiques demeurent limitées et maîtrisables dans le cadre d'un projet de reconstruction et de restructuration sur un site urbain existant.

3.1.3. Eaux souterraines, superficielles et risque d'inondation

Contexte hydrogéologique

Le site du projet est concerné par deux masses d'eau souterraine : la Craie de Champagne sud et centre (HG208) et l'Albien-néocomien captif (HG218). Le site est déjà urbanisé, et aucune nappe n'est directement exploitée à cet endroit. Les travaux de reconstruction et de restructuration seront réalisés sur le foncier existant, limitant ainsi toute interaction avec ces nappes.

Réseau hydrographique

Le site du projet est situé sur la commune d'Épernay. Le réseau hydrographique local est principalement constitué de la Marne et de ses affluents, dont le Cubry, situé à environ 250 m à l'ouest du projet.

Risque d'inondation

Le PPRI Marne aval – secteur d'Épernay, approuvé le 15 février 2022, encadre la prévention du risque d'inondation sur le territoire communal. Selon ce document les aléas forts se concentrent dans la partie nord de la commune, sur des

zones majoritairement non urbanisées. Quelques constructions du quartier La Villa sont ponctuellement concernées. Les aléas faibles à moyens touchent la quasi-totalité du quartier La Villa ainsi qu'une partie de la zone industrielle et commerciale située sur la rive gauche de la Marne.

Le site du Centre Hospitalier, n'est pas situé dans une zone d'aléa identifiée par le PPRI et n'est pas exposé à un risque direct de débordement de la Marne ou de remontée de nappe.

Figure 11 : Hydrographie et zone d'inondation (PLU Epernay)

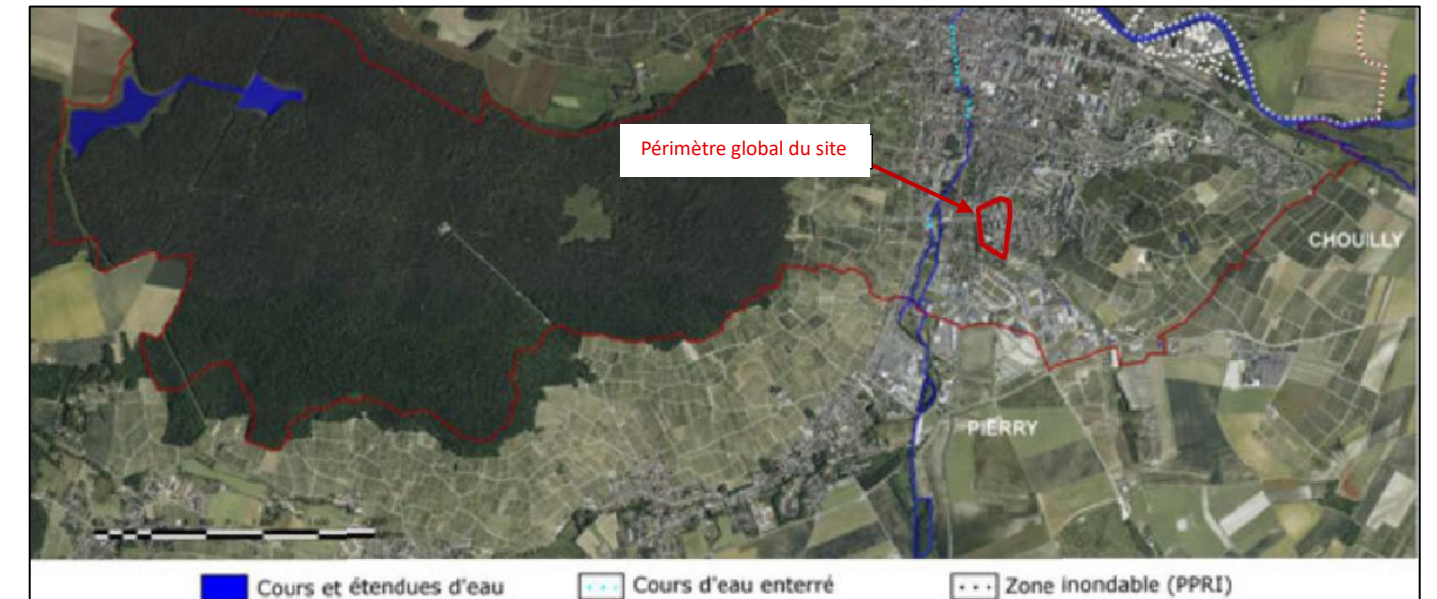
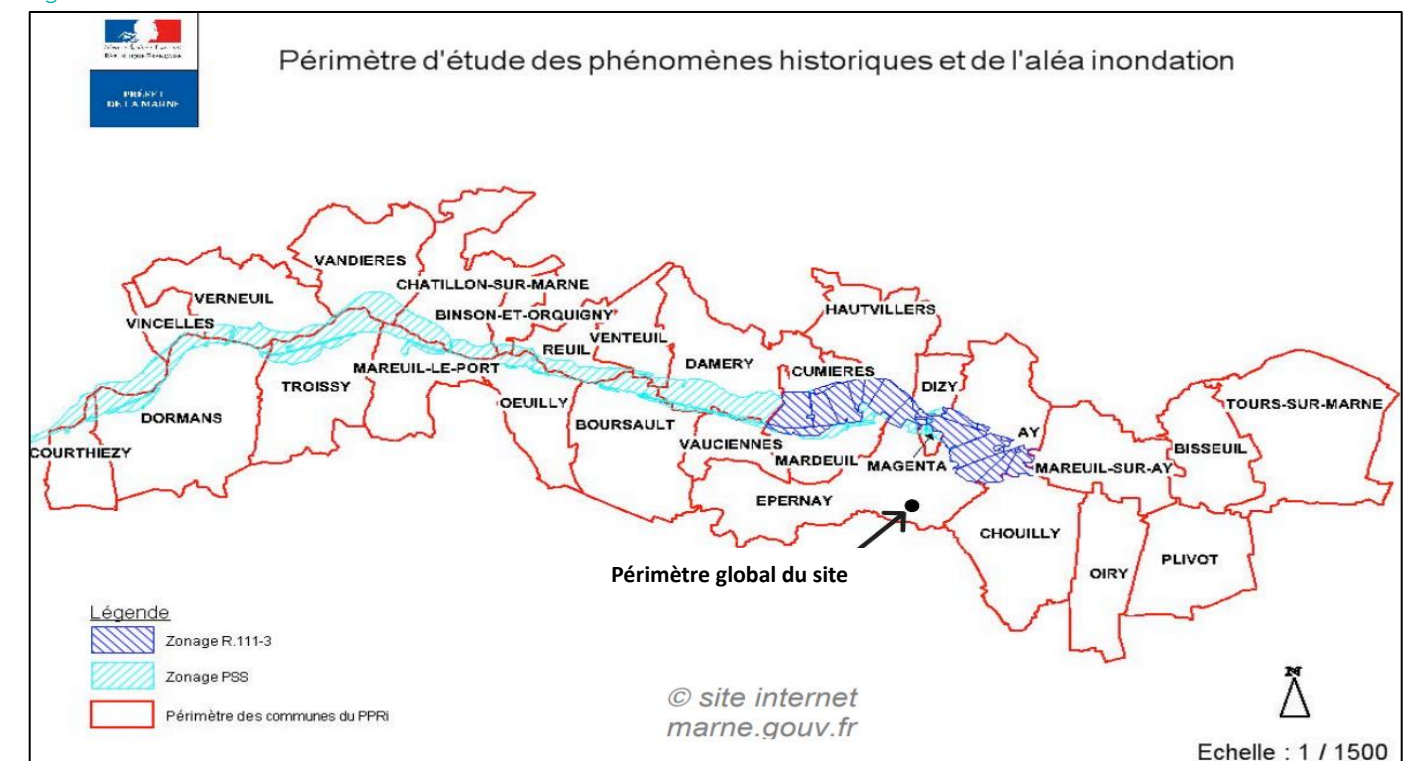


Figure 12 : Aléa inondation



Hydrogéologie : Enjeu faible : le site est concerné par les masses d'eau souterraine Craie de Champagne sud et centre (HG208) et Albien-néocomien captif (HG218), non exploitées localement.

Hydrologie : Enjeu faible : le réseau hydrographique le plus proche est le Cubry, situé à environ 250 m à l'ouest. Aucun écoulement de surface ni lien hydraulique direct avec le site.

Risque d'inondation : Enjeu nul : Selon le PPRI Marne aval – secteur d'Épernay, le site du projet est localisé hors de ces zones et n'est pas exposé à un risque d'inondation ou de remontée de nappe.

3.2. Milieu naturel

3.2.1. Zones de protection ou réglementaires

Le périmètre d'étude est localisé en dehors de toutes zones de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel.

Natura 2000

Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Les sites les plus proches sont :

- Massif forestier d'Épernay et étangs associés (FR2100314), à environ 4,3 km à l'ouest ;
- Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés (FR2100312), à environ 5 km au nord-est.

Espaces protégés

Le projet n'est localisé ni dans un parc national, ni dans un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Dans un rayon de 10 km autour du site :

- Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se situe à environ 2,8 km ;
- La Réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger est à environ 8 km.

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Aucune ZNIEFF n'est localisée sur le site du projet. La ZNIEFF la plus proche, de type II, intitulée « Massif forestier et étangs associés entre Épernay, Vertus et Montmort-Lucy », se situe à environ 1,4 km à l'ouest du projet. Compte tenu de cette distance et du caractère déjà urbanisé du site hospitalier, aucune interaction directe n'est identifiée avec cette zone d'intérêt écologique.

Figure 13 : Zones de protection ou réglementaires

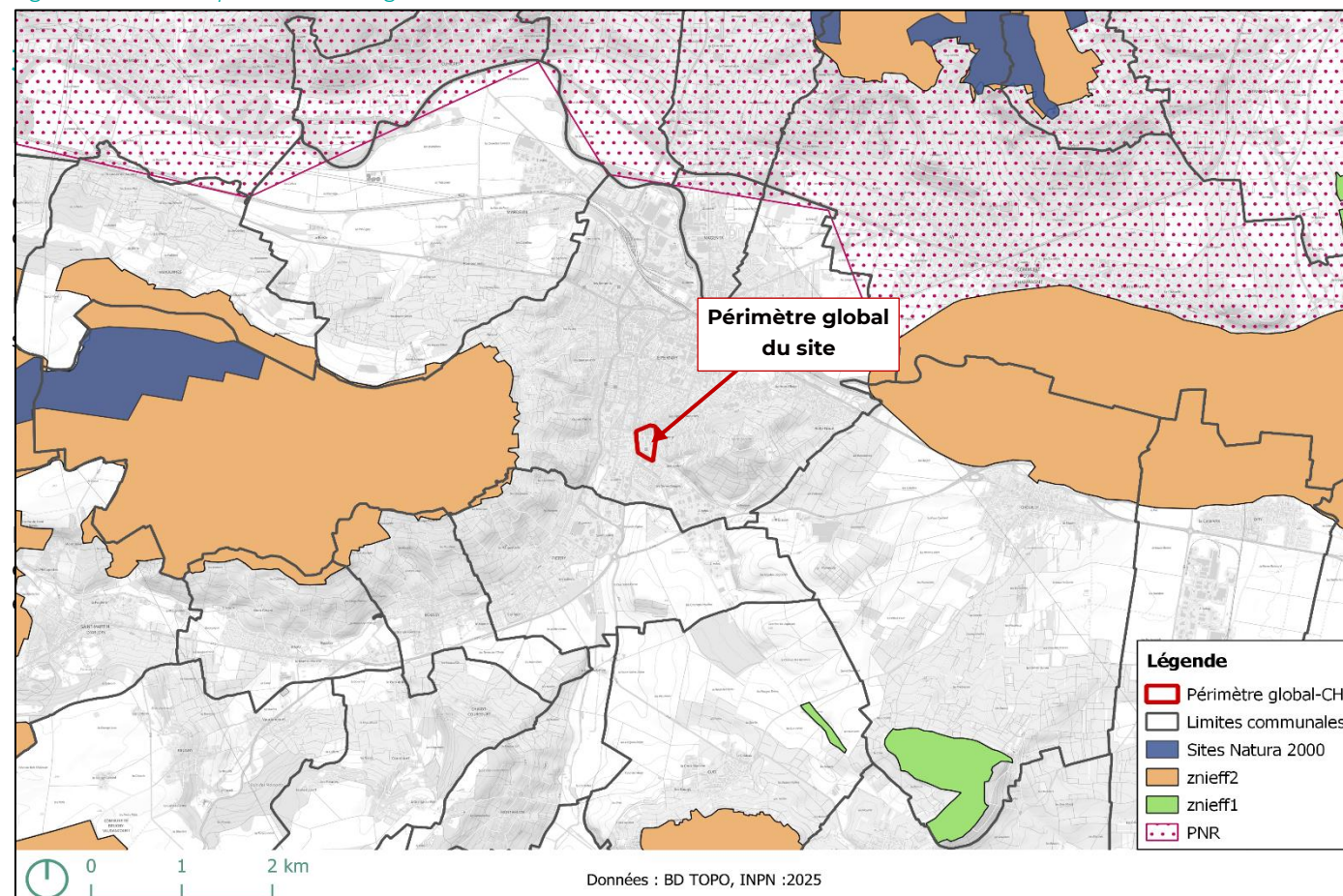
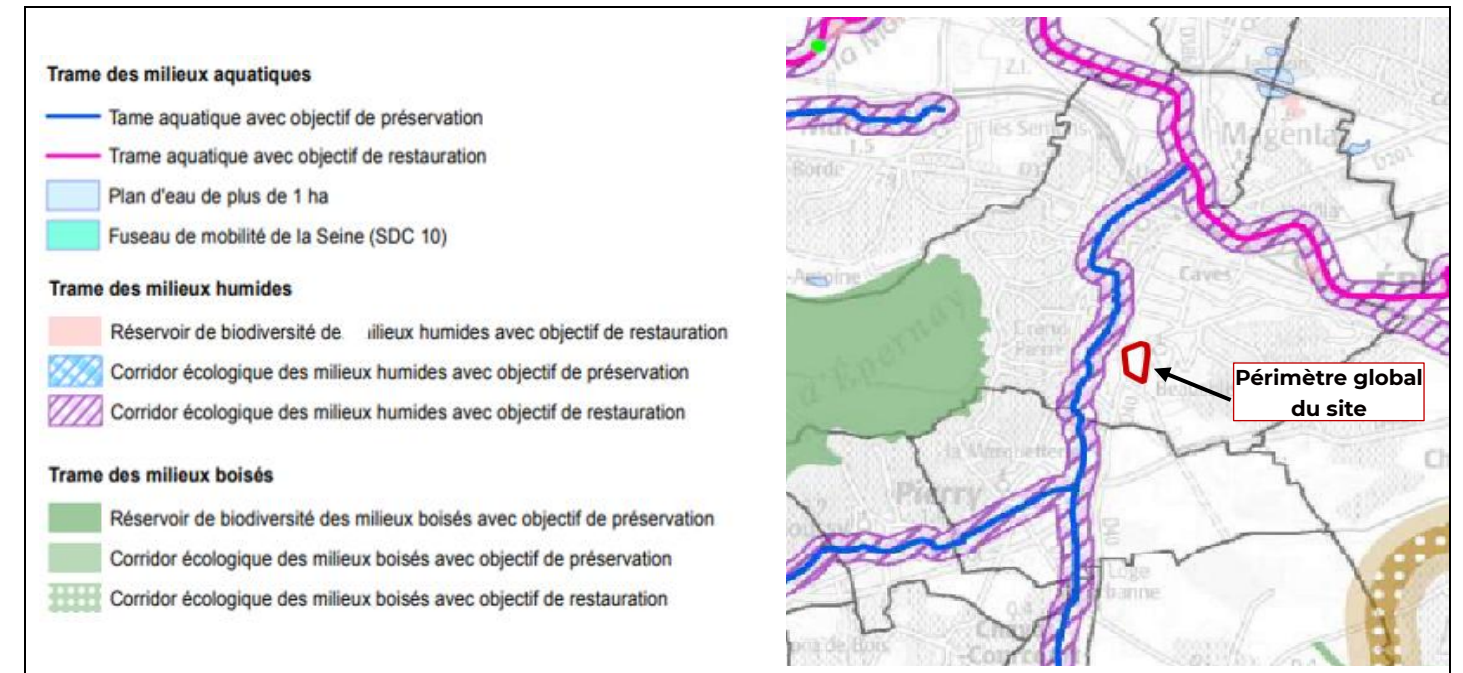


Figure 14 : Composantes et objectifs de la trame verte et bleue



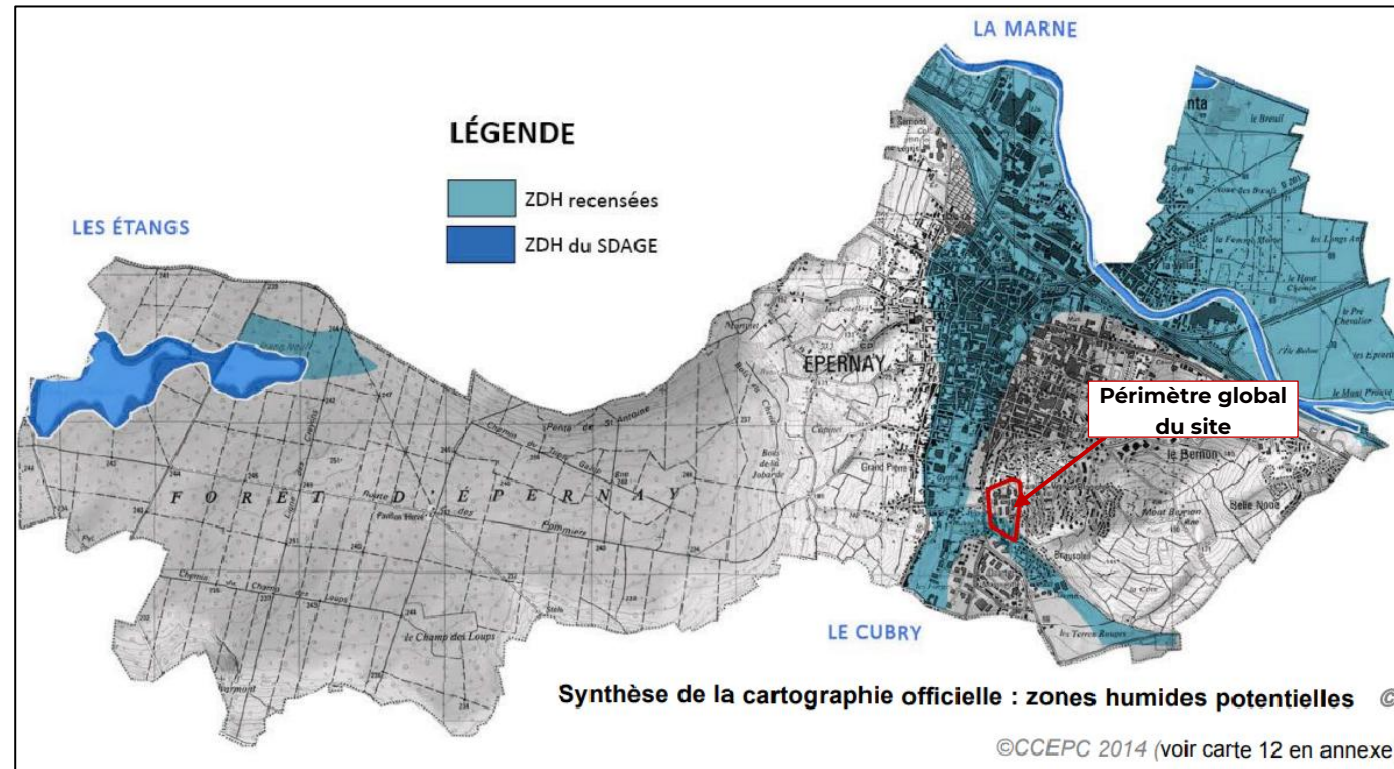
3.2.3. Zones humides

La DREAL Champagne-Ardenne met à disposition deux cartographies régionales non exhaustives recensant les zones humides dites « loi sur l'eau » et les zones à dominante humide :

- Les zones humides « loi sur l'eau » : il s'agit de zones dont le caractère humide est défini au regard de la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques (article L.214-7-1 du Code de l'environnement) ;
- Les zones à dominante humide (ZDH) : terminologie non réglementaire désignant des secteurs présentant une forte probabilité de présence de zones humides. Cette cartographie constitue un outil d'alerte, nécessitant une vérification de terrain pour confirmer la présence effective d'habitats humides.

Ces données, issues d'une agrégation d'études et d'inventaires régionaux (mise à jour août 2014), sont intégrées au Porté à Connaissance de l'État et précisées par le SDAGE Seine-Normandie ainsi que le PLU d'Épernay. La cartographie régionale met en évidence la présence de zones humides recensées au niveau des étangs et boisements de la forêt d'Épernay, ainsi que le long des fonds de vallée de la Marne et du Cubry, incluant notamment l'île Belon.

Figure 15 : Zones humides dans le secteur d'étude (PLU Epernay)



Le périmètre du projet se situe partiellement en limite d'une Zone à Dominante Humide (ZDH) recensée sur la cartographie régionale de la DREAL Champagne-Ardenne. Cette cartographie constitue un outil d'alerte non réglementaire. Aucune délimitation réglementaire de zone humide (au sens de l'article L.214-7-1 du Code de l'environnement) n'a été effectuée à ce jour sur le site.

Milieu naturel : enjeu faible

Le projet consiste en la restructuration et la reconstruction d'un centre hospitalier déjà existant, implanté sur un site entièrement urbanisé et artificialisé. Malgré le fait que le périmètre du projet se situe partiellement en limite d'une Zone à Dominante Humide (ZDH), aucune zone humide n'a été identifiée sur l'emprise même du projet. Dès lors, aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler pour le milieu naturel.

Le site est hors zones protégées (Natura 2000, parc naturel, réserve naturelle, ZNIEFF) et ne présente donc pas d'enjeu de conservation particulier. Il s'agit d'un site urbain existant, situé à proximité d'un axe de continuité écologique sans s'y inscrire directement (ru du Cubry – trame aquatique).

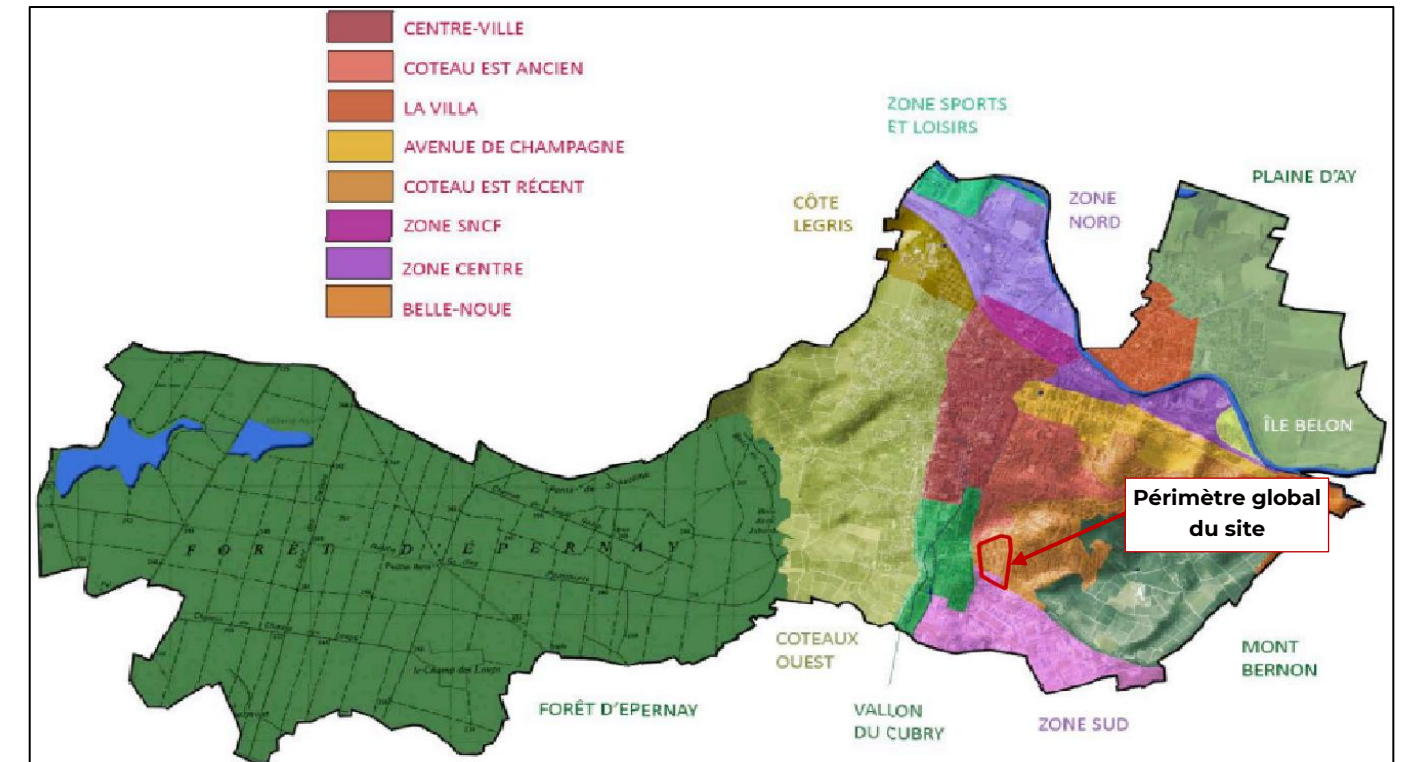
3.3. Paysage et patrimoine

3.3.1. Ambiance paysagère

La commune d'Épernay se situe au point de convergence de trois grandes unités paysagères régionales identifiées dans l'Atlas des Paysages de Champagne-Ardenne : la Cuesta d'Île-de-France : relief en gradins, la Brie Forestière : massif forestier d'Épernay et étangs associés et la Marne Viticole : coteaux viticoles emblématiques, inscrits au patrimoine UNESCO. Le territoire communal présente une configuration topographique particulière, niché au creux du croisement de deux vallées : la vallée de la Marne (axe est-ouest) et la vallée du Cubry (axe nord-sud). Ces variations de relief ont conduit à un découpage du territoire en plusieurs entités paysagères présentant des caractéristiques homogènes (orientation, topographie, occupation du sol, typologie urbaine).

Le site du projet s'inscrit dans un environnement urbain, marqué par la transition entre les espaces bâtis du sud d'Épernay et les paysages ouverts du vallon du Cubry. Le secteur présente un caractère à la fois urbain et paysager, façonné par la présence d'infrastructures et bâtiments d'activités, de zones d'habitation, de voies de circulation et d'espaces naturels.

Figure 16 : Entités paysagères au niveau de secteur d'étude (PLU Epernay)



3.3.2. Patrimoine culturel et historique

Le site du projet (contour jaune ci-dessous) se situe en dehors du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Épernay. La chapelle existante est entièrement conservée en l'état et n'est pas impactée par le projet.



Le site classé le plus proche, le Sommet Mont Bernon_Epernay (AC2), se situe à environ 900 m à l'est du projet.

3.3.3. Patrimoine archéologique

Aucune de zone de préemption archéologique n'a été identifiée au droit du périmètre du projet.

Paysage : Enjeu faible. Le projet, limité au foncier existant, s'insère dans un environnement urbain adjacent au vallon du Cubry. Il améliore la qualité paysagère par des espaces verts en toiture, îlots de fraîcheur et plantations, contribuant à la continuité écologique et à la réduction des îlots de chaleur. L'impact paysager reste limité, centré sur l'insertion visuelle du nouveau bâtiment.

Patrimoine : Enjeu faible à modéré. Le site est en limite du Site Patrimonial Remarquable d'Épernay, le Mont Bernon classé se situe à environ 900 m à l'est. Aucune zone archéologique n'est recensée. Le projet concerne la restructuration et la modernisation du centre existant, sans extension significative de l'emprise foncière, et n'empiète pas sur des monuments historiques classés ou inscrits. Ces éléments justifient une attention particulière à la qualité architecturale et paysagère des nouvelles interventions. Le parti architectural adopté s'inspire du patrimoine local (teintes pierre calcaire, briques ocrées, menuiseries laiton) et favorise la cohérence entre bâtiments existants et nouvelles structures, contribuant à la valorisation du cadre bâti.

3.4. Milieu humain

3.4.1. Population

En 2022, la commune d'Épernay comptait 22 022 habitants, enregistrant une légère baisse par rapport à 2016 (23 084 habitants) et 2011 (23 888 habitants). La répartition par tranches d'âge montre que la majorité de la population est en âge actif (15 à 59 ans), représentant 55,8 % des habitants. La population jeune (0 à 14 ans) représente 15 % et les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 29,2 % de la population.

Cette situation s'explique par le ralentissement de la dynamique naturelle combiné à un creusement du déficit migratoire. A l'inverse, les dynamiques migratoires se sont améliorées (tout en restant déficitaires) dans les agglomérations de Reims et de Châlons-en-Champagne.

3.4.2. Parc immobilier

En 2022, le parc immobilier d'Épernay comptait 13 458 logements, répartis comme suit :

- Résidences principales : 11 393 logements, soit 84,6 % du parc immobilier total ;
- Résidences secondaires et logements occasionnels : 713 logements, soit 5,3 % du parc ;
- Logements vacants : 1 353 logements, soit 10,1 % du parc immobilier.

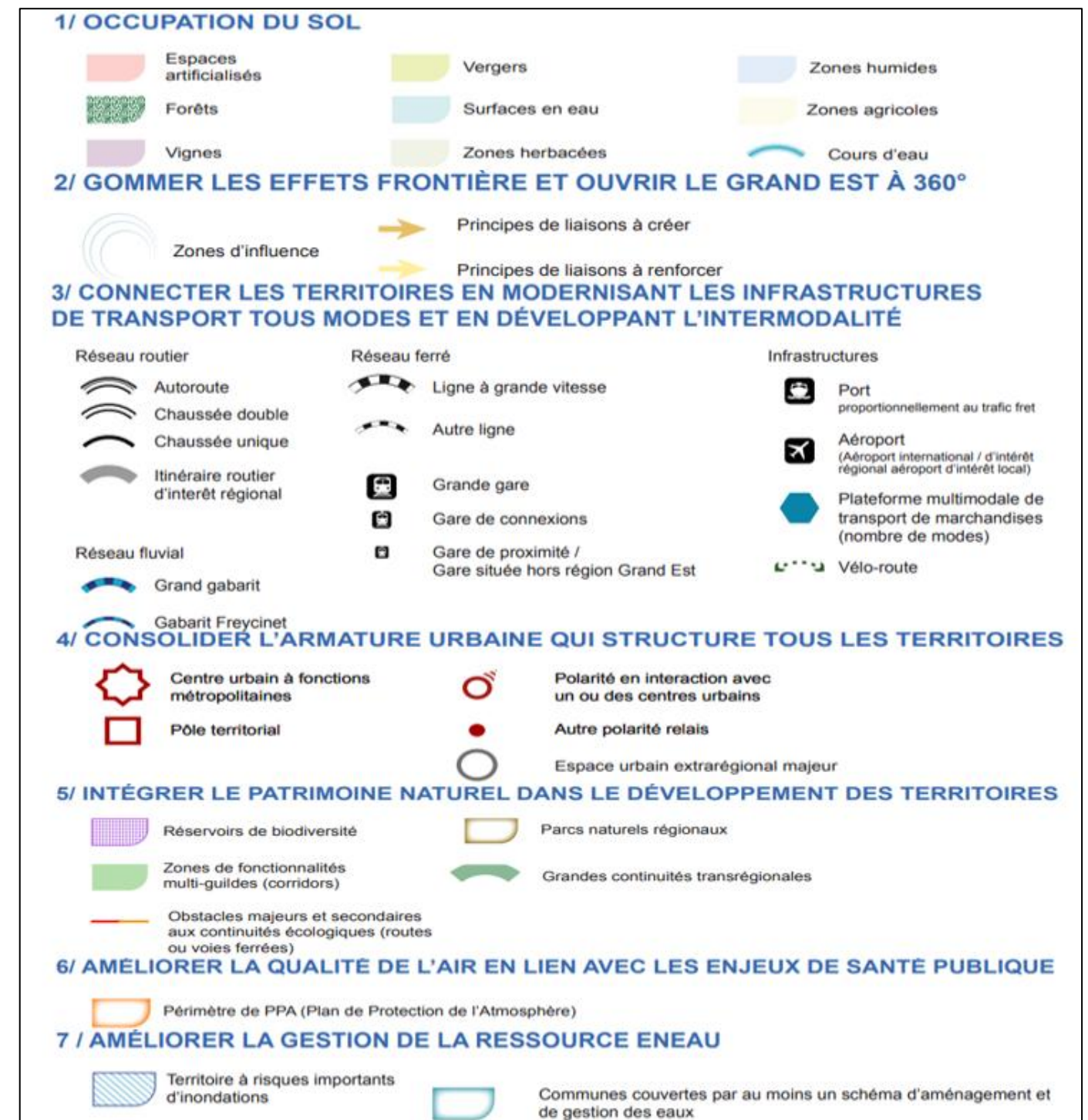
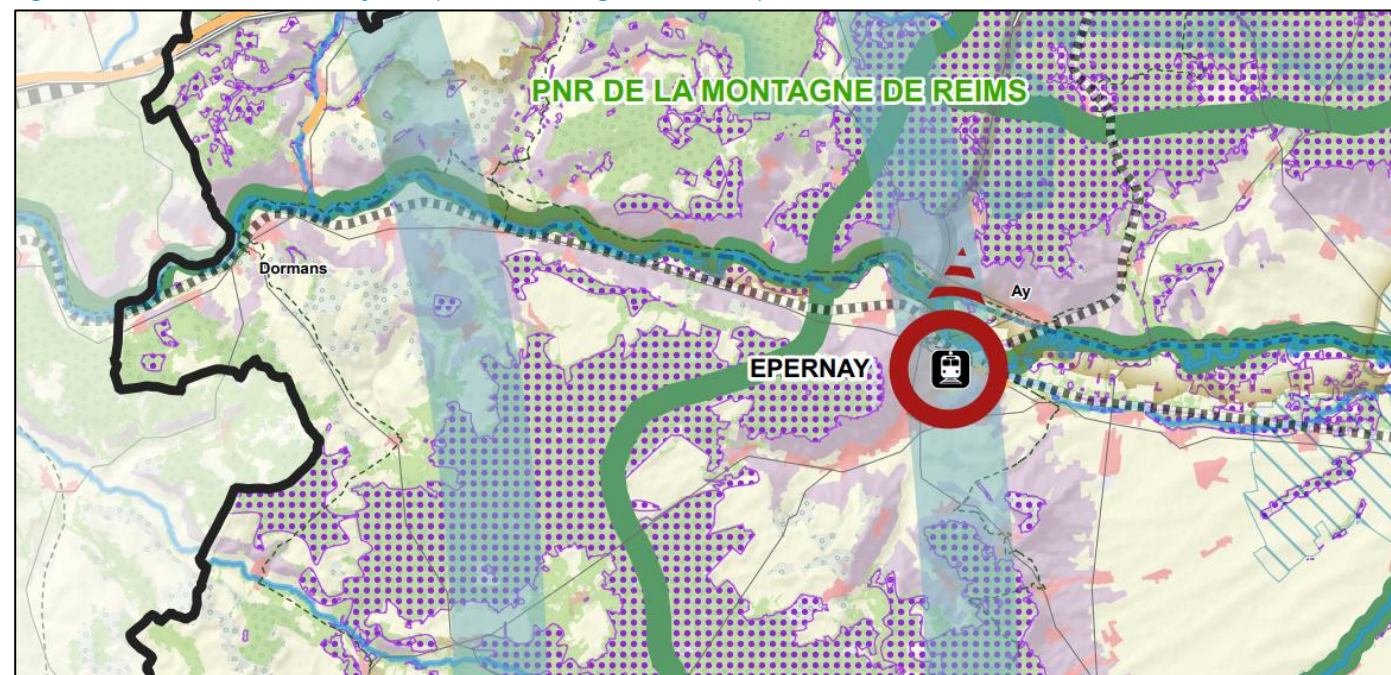
Depuis 2011, le nombre total de logements a augmenté, passant de 12 817 à 13 458 en 2022, traduisant une croissance continue de la capacité d'hébergement dans la commune. La structure du parc immobilier reste majoritairement constituée de résidences principales, reflétant l'importance de l'habitat permanent dans une ville relativement urbanisée.

3.4.3. Prévisions économiques

Selon les objectifs du SRADDET Région Grand Est, la commune d'Épernay s'inscrit dans une dynamique de développement territorial équilibré et durable, principalement axée sur :

- Consolider l'armature urbaine moteur des territoires : polarité en interaction avec un ou des centres urbains ;
- Intégrer le patrimoine naturel dans le développement des territoires ;
- Connecter les territoires en modernisant les infrastructures de transport et en développant l'intermodalité.

Figure 17 : Extrait de la carte d'objectifs (SRADDET – Région Grand Est)



Socio-économie : Enjeu Modéré

Le projet est situé dans une zone où le tissu urbain est déjà établi. La modernisation et la restructuration du centre hospitalier répondent aux besoins de la commune en matière de services de santé, tout en valorisant les infrastructures existantes.

Ce projet contribue aux objectifs du SRADDET en matière de développement territorial durable, en améliorant la qualité des équipements publics et en renforçant l'accessibilité aux services essentiels pour la population locale. Il favorise également la cohérence fonctionnelle du site et optimise l'organisation des activités hospitalières, ce qui a un impact positif sur l'économie locale en termes d'emploi et de services associés.

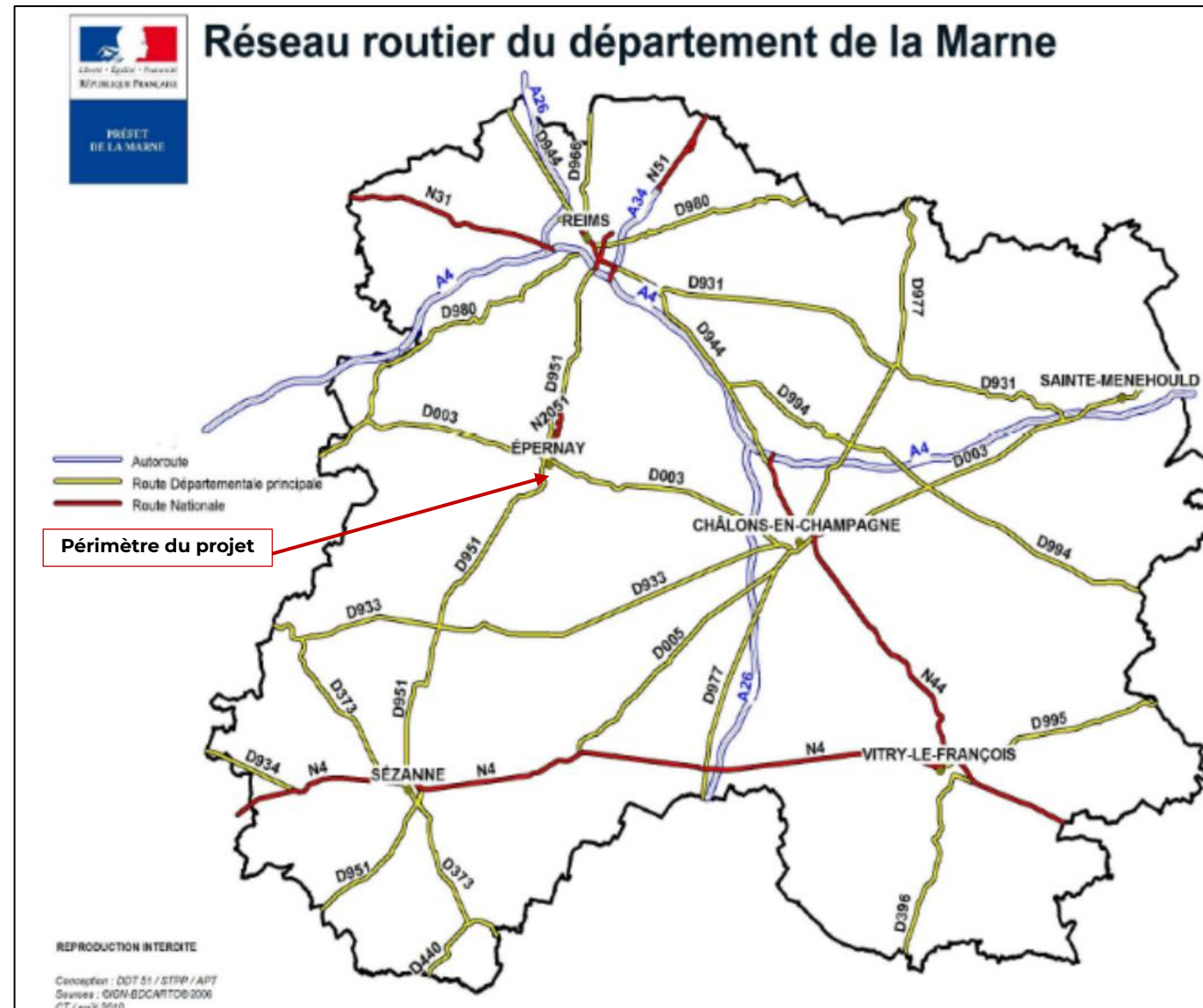
3.5. Infrastructures de transport et stationnement

3.5.1. Infrastructures routières

La commune est desservie par les axes routiers suivants :

- La route départementale D3 ;
- La route départementale D951.

Figure 18 : Réseau routier (PLU Épernay)



La D 951 constitue l'unique axe important qui relie Reims à Epernay (2 x 1 voie). Avec plus de 17 000 véhicules par jours (dont 3 000 déplacements pour le travail), la RD 951 supporte le trafic le plus important des routes départementales du département entre Reims et Epernay. L'axe Châlons-en-Champagne (RD3) supporte quant à lui près de 7500 véhicules par jour en moyenne (dont 800 déplacements pour le travail).

3.5.2. Stationnement

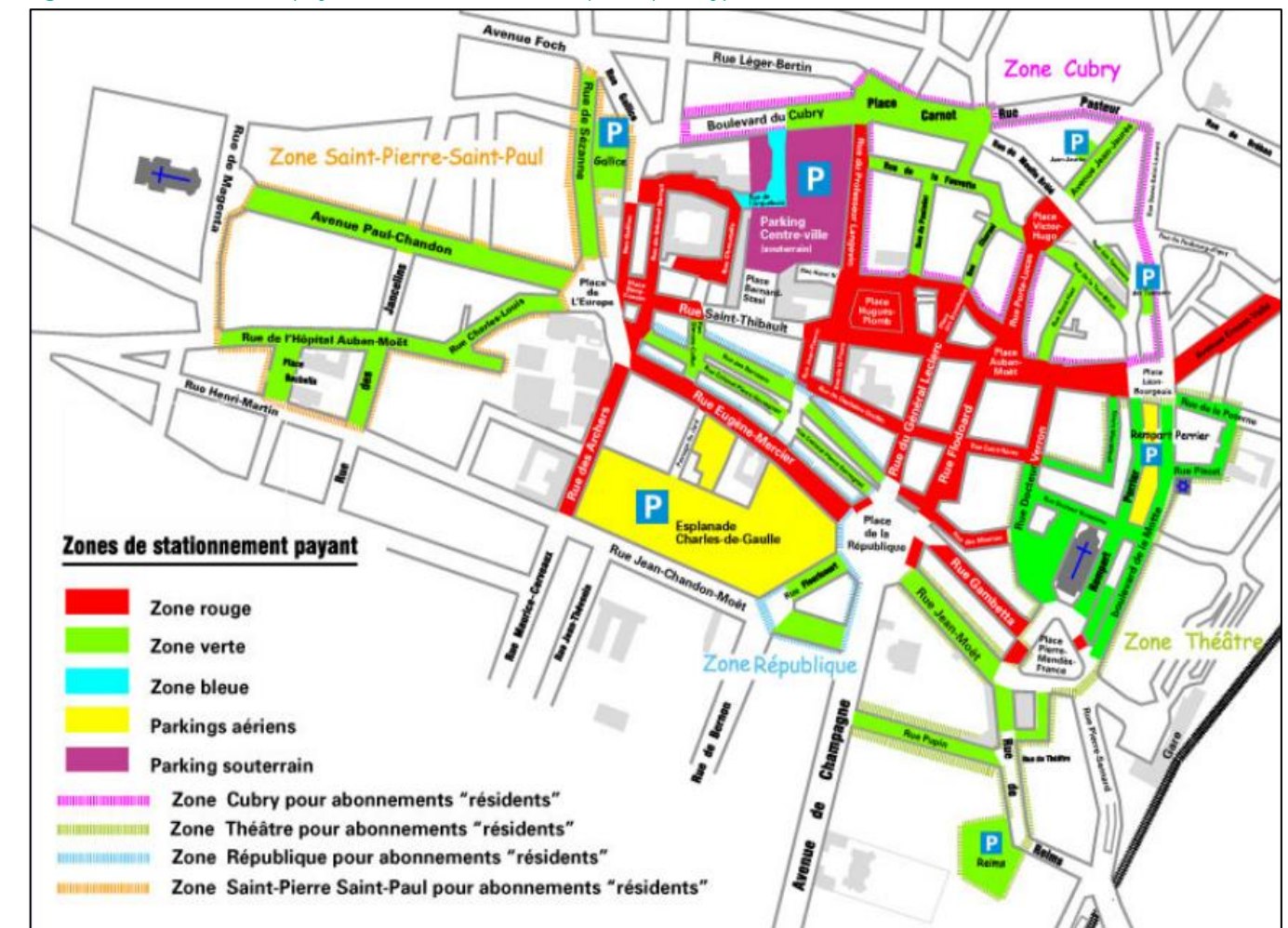
La commune d'Épernay dispose d'une offre de stationnement diversifiée, adaptée aux différents usages urbains. Elle comprend à la fois des parkings en ouvrage, des zones de stationnement réglementé en voirie et des espaces libres et gratuits situés à proximité du centre-ville.

Les parkings couverts et sécurisés, dont celui du Centre-Ville rénové permettent de désencombrer le stationnement aérien de l'hypercentre et notamment de libérer une partie parking de l'esplanade Charles-de-Gaulle.

Le stationnement en voirie est organisé en plusieurs zones à durée limitée, favorisant la rotation des véhicules et l'accès aux commerces du centre. Des dispositifs spécifiques sont également prévus pour les artisans et les professionnels intervenant ponctuellement en centre-ville.

Enfin, une part importante du stationnement demeure libre et gratuit. Elle représente la majorité des places disponibles, elles concernent l'ensemble du territoire communal non soumis à un régime spécifique. Certains secteurs proches du centre permettent de stationner gratuitement à 5 minutes du centre-ville tel que le parking du square Raoul-Chandon.

Figure 19 : Stationnement payant au niveau commune (PLU Épernay)



3.5.3. Mobilité durable

Le Conseil Régional Grand Est et l'ADEME Grand Est ont lancé, à travers leur programme Climaxion, un appel à projets « Ambassadeurs de la mobilité ». Cet appel à projets constitue la première pierre de la future politique régionale d'écomobilité. Il vise à accompagner les territoires volontaires dans la mise en œuvre opérationnelle de leur plan d'actions en matière de mobilité durable sur un périmètre pertinent.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne compétente en matière de mobilité, s'est engagée dans une démarche de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable (PDIE, covoiturage, véhicules propres, transport en commun, mobilités douces, événementiel, achats de communication, réseaux, ...).

Covoiturage

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville d'Epernay et du Plan de Déplacements Inter-Entreprises NOEMIE, une plateforme de covoiturage a été lancée. Mis en place par la Ville d'Epernay et les structures de l'avenue de Champagne, le service s'étend à l'ensemble des salariés sparnaciens. L'objectif est de mettre en relation des conducteurs et des passagers se déplaçant sur un trajet domicile-travail similaire et désireux de partager leur véhicule.

Le vélo

Un réseau de plus de 20 kilomètres de pistes et bandes cyclables sécurisées a été développé sur la commune, et plus de 148 points d'attache pour vélos ont été installés à proximité des sites fréquentés d'Epernay. De plus, dans son Agenda 21, Action 61 : promouvoir les solutions alternatives à la voiture individuelle et les véhicules propres, la Ville d'Epernay renouvelle chaque année son opération de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique.

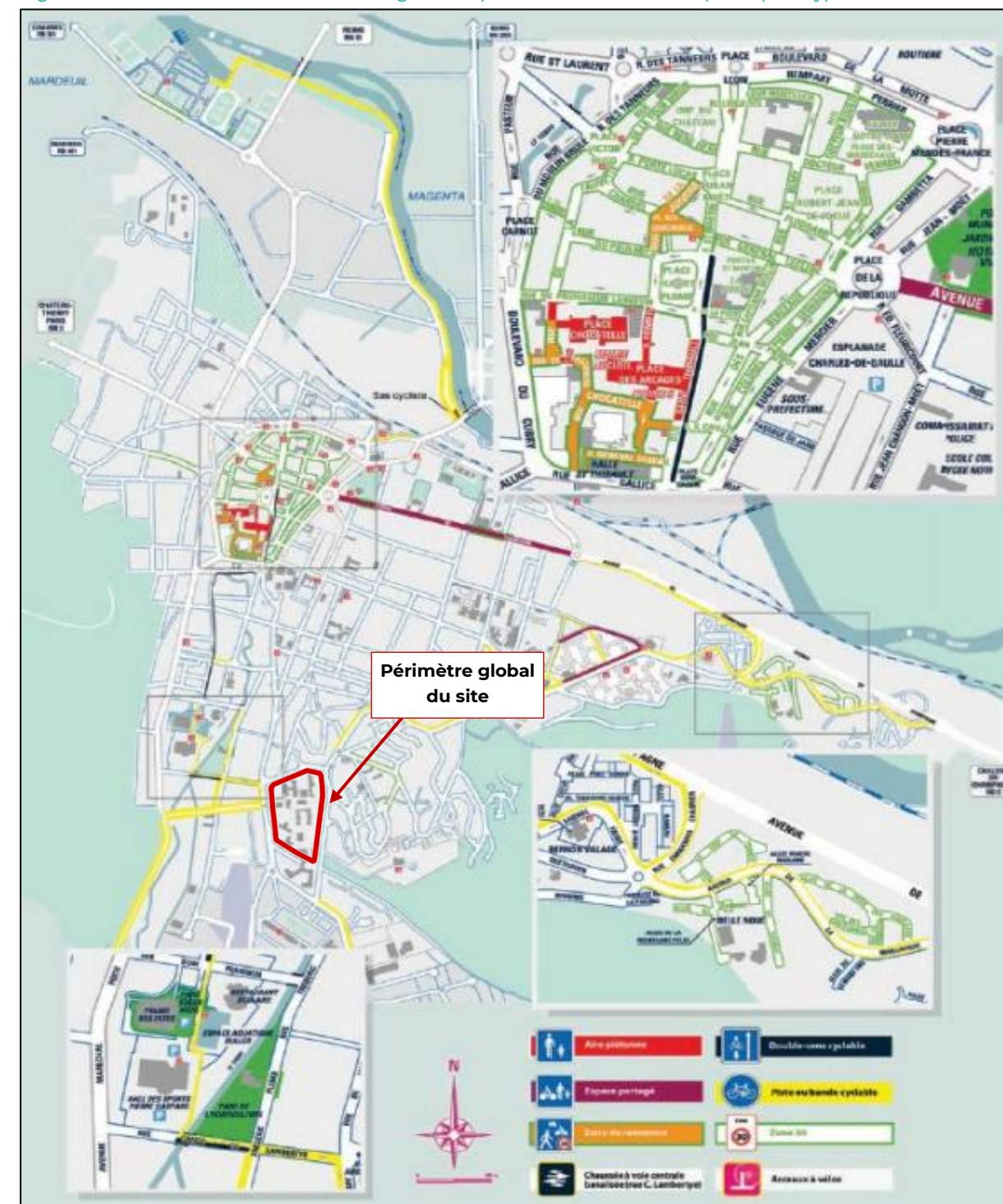
Autopartage

Depuis décembre 2017, les usagers ont la possibilité de louer l'un des quatre véhicules électriques, mis à leur disposition dans le cadre du nouveau service d'autopartage. La Ville d'Epernay est la première collectivité de la Marne, et une des premières dans la région, à mettre en place ce service. Ce mode de déplacement alternatif, à la fois économique et écologique, s'inscrit dans le cadre de son Agenda 21 et répond à la volonté de la collectivité de favoriser la mobilité douce.

Infrastructures de transport et stationnement : Enjeu faible

La commune d'Épernay dispose d'un réseau routier développé, articulé autour des axes structurants RD951 et RD3, assurant une bonne accessibilité régionale et locale. L'offre de stationnement est diversifiée, combinant parkings en ouvrage, zones réglementées et stationnement libre, répondant ainsi aux différents besoins des usagers. La ville s'engage également dans une politique active de mobilité durable, favorisant le covoiturage, l'autopartage et les déplacements doux. Le site du projet, correspondant au Centre Hospitalier existant, bénéficie d'une accessibilité satisfaisante grâce à la proximité immédiate des axes principaux et des zones de stationnement.

Figure 20 : Plan de localisation des aménagements pour une mobilité douce (PLU Épernay)



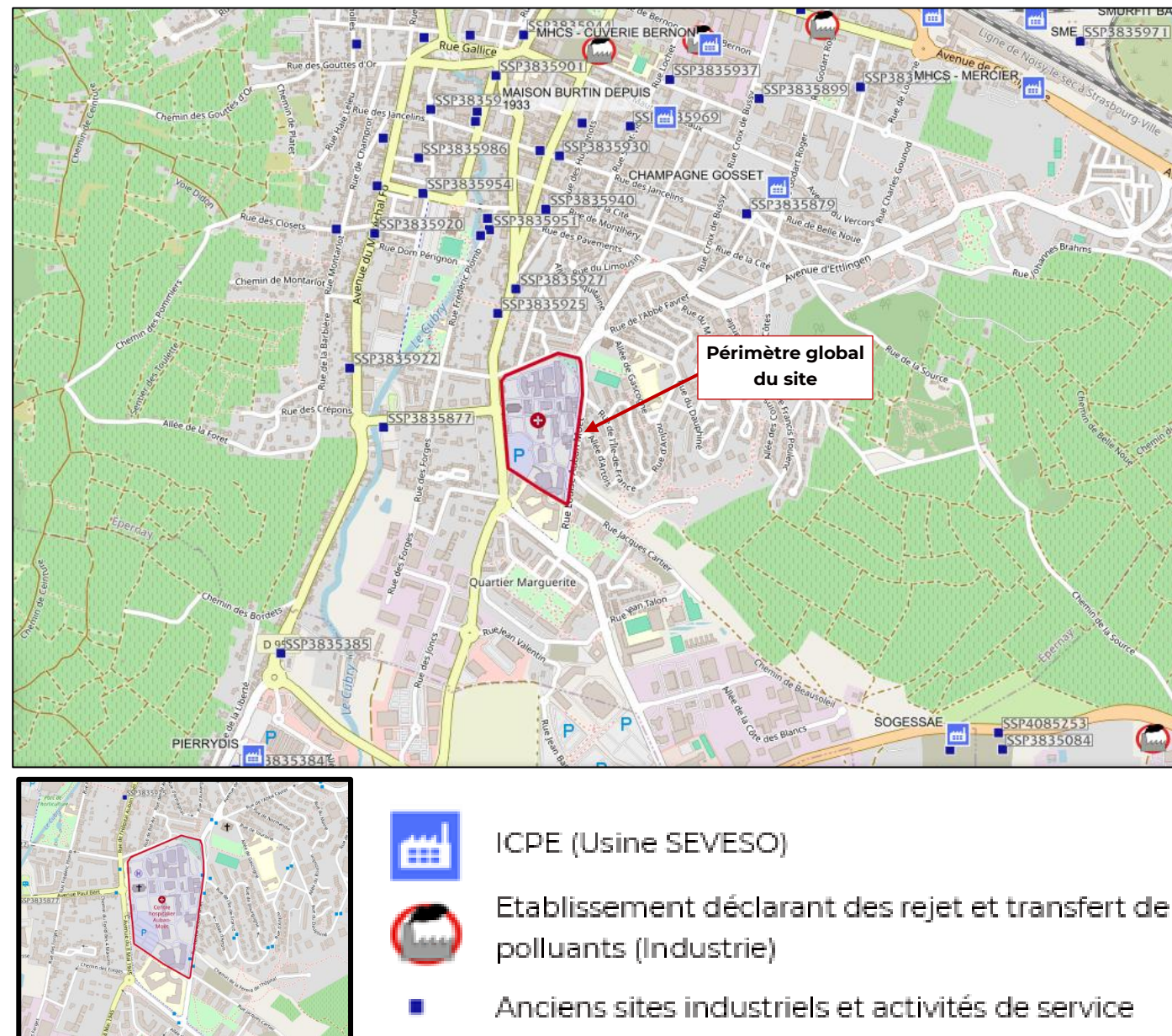
3.6. Risques technologiques

Le périmètre du projet n'est pas répertorié dans les bases de données BASIAS et SIS ni dans la base de données BASOL (base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

La figure suivante présente les anciens sites industriels et activités de service, les ICPE et les établissements déclarant des rejets et transfert de polluants dans la zone d'étude.

Le site BASIAS le plus proche est situé à environ 300 mètres au nord du projet. Il s'agit du site référencé "SSP3835925", correspondant à l'établissement Ets MOUROT M., dont l'activité était classée sous le code G45.21A – Garages, ateliers, mécanique et soudure. Ce site est actuellement en arrêt d'activité.

Figure 21 : Sites et sols potentiellement pollués



3.7. Cadre de vie

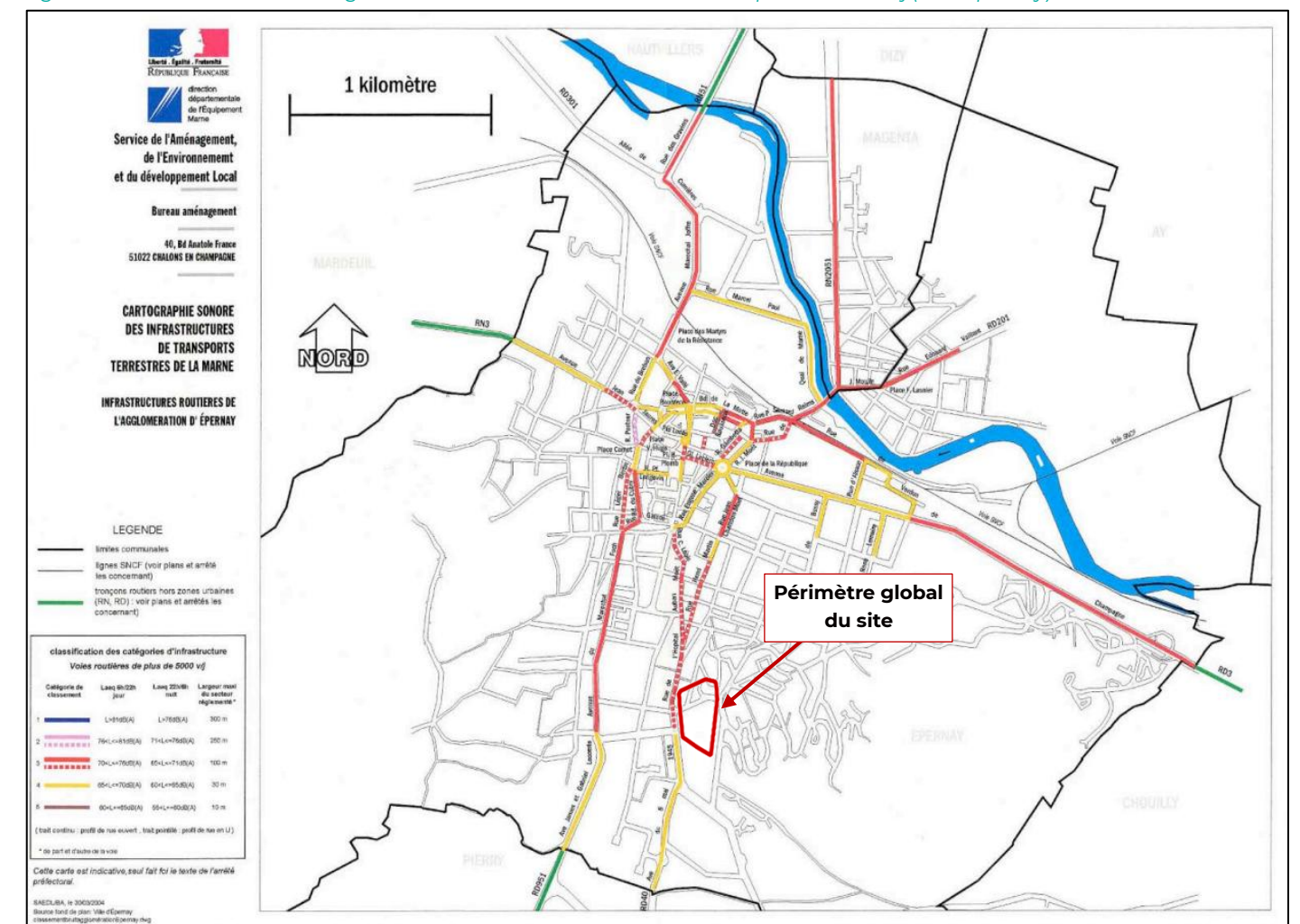
3.7.1. Ambiance acoustique

La commune est couverte par plusieurs arrêtés préfectoraux relatifs au classement sonore des infrastructures. Ces textes réglementent les niveaux de bruit à prendre en compte pour l'aménagement du territoire et la construction de nouveaux bâtiments à proximité des axes de transport.

Les voies routières concernées comprennent notamment certains tronçons des routes départementales (RD 201 et RD 951) et plusieurs voies de l'agglomération, classées en catégories sonores selon leur intensité de trafic et la typologie urbaine environnante.

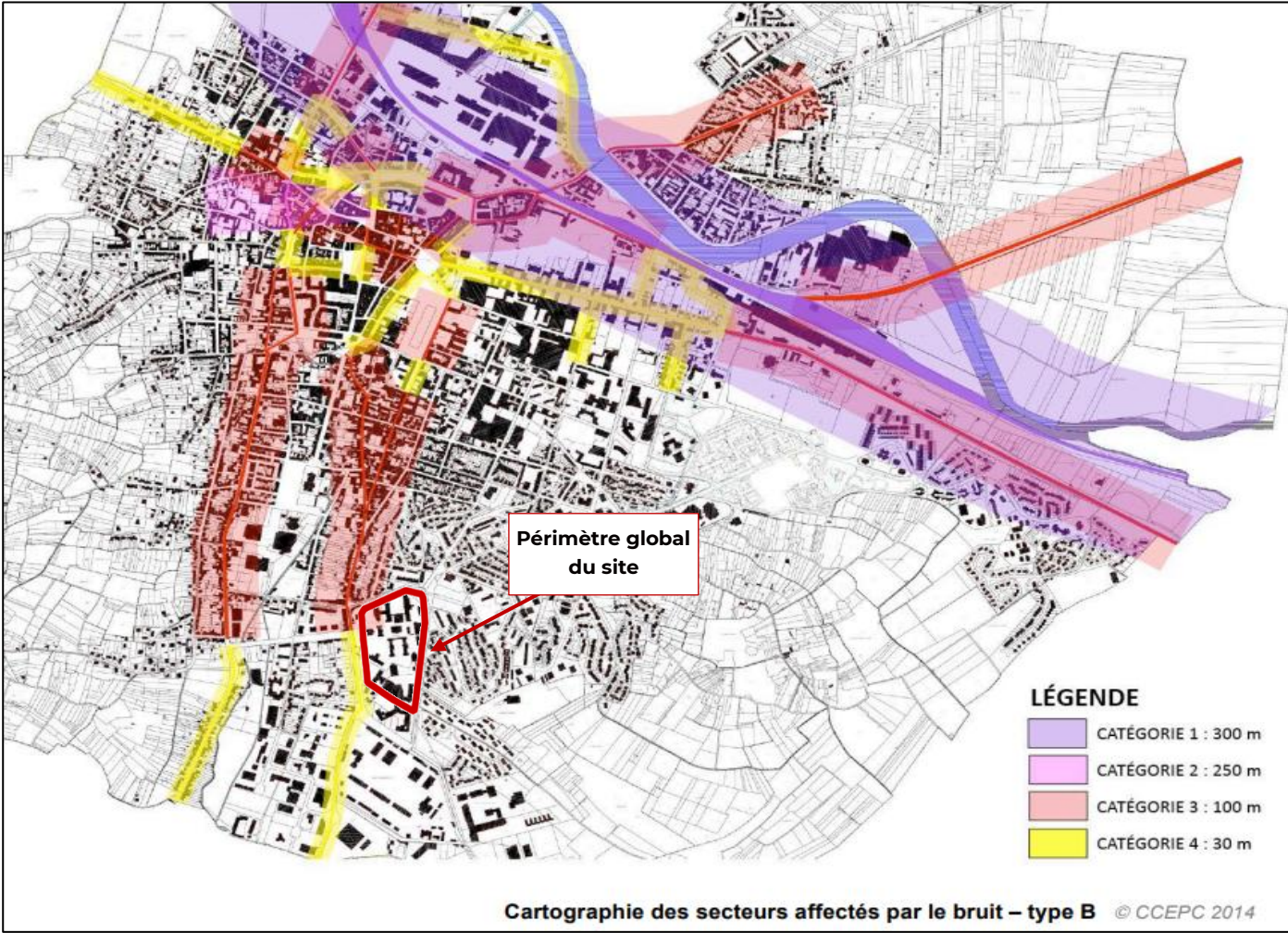
Les voies ferrées traversant Épernay, notamment les lignes SNCF Noisy-le-Sec – Strasbourg et Épernay – Reims, font également l'objet de mesures de protection acoustique. Des zones de nuisances sont ainsi délimitées de part et d'autre des tracés, avec des prescriptions spécifiques à respecter lors de tout nouveau projet de construction.

Figure 22 : Classification des catégories d'infrastructure - Voies routières de plus de 5000 v/j (PLU Épernay)



Le périmètre du projet se situe à proximité immédiate des infrastructures avec un indicateur du bruit Laeq entre 65 et 76 dB(A) entre 6h et 22h (Catégorie 3 et 4).

Figure 23 : Secteurs affectés par le bruit dans la zone d'étude (PLU Épernay)



Ambiance acoustique : enjeu modéré.

Le centre hospitalier est implanté depuis plusieurs années dans un environnement urbain soumis au bruit du trafic, sans problématique majeure connue. Toute intervention future devra veiller à maintenir les conditions actuelles de confort acoustique à l'intérieur des bâtiments, en privilégiant les mesures passives d'isolation phonique et une bonne orientation des espaces sensibles vis-à-vis des sources sonores principales.

3.8. Qualité de l'air

Le Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) de Champagne-Ardenne, adopté en mars 2012, comporte des orientations en matière d'atténuation du changement climatique (en particulier par la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables) et d'adaptation à ce changement.

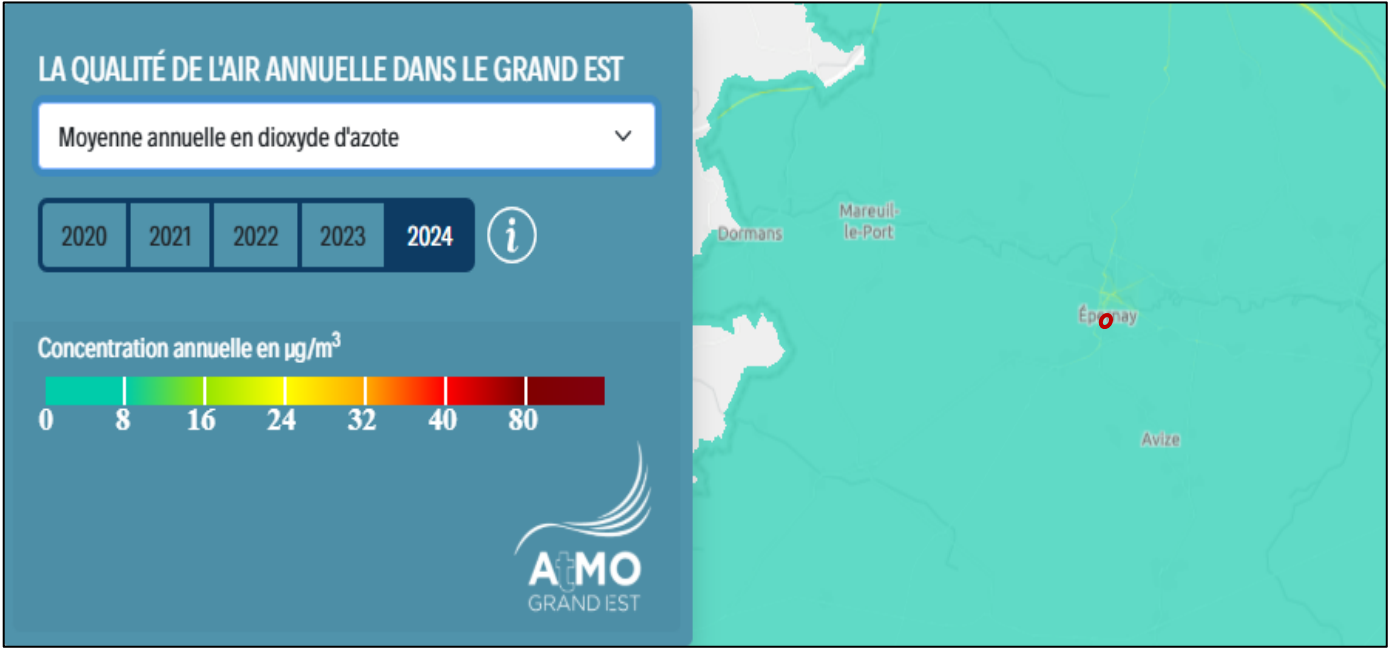
3.8.1.1. Dioxyde d'azote

Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de transport, notamment le trafic routier. Il est en effet directement émis par les sources motorisées de transport, et dans une moindre mesure par le chauffage résidentiel.

Tableau 3 : Concentration de NO2 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est)

Valeurs réglementaires NO ₂ (µg/m ³)			Concentration moyenne annuelle maximales modélisés en 2024 (µg/m ³)
Type de norme	Grandeur caractéristique	Valeur de la norme	Périmètre du projet
Objectif de qualité	Moyenne annuelle	40	=<20

Figure 24 : Concentration moyenne annuelle de NO2 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est)



3.8.1.2. Particules fines PM10 et PM2,5

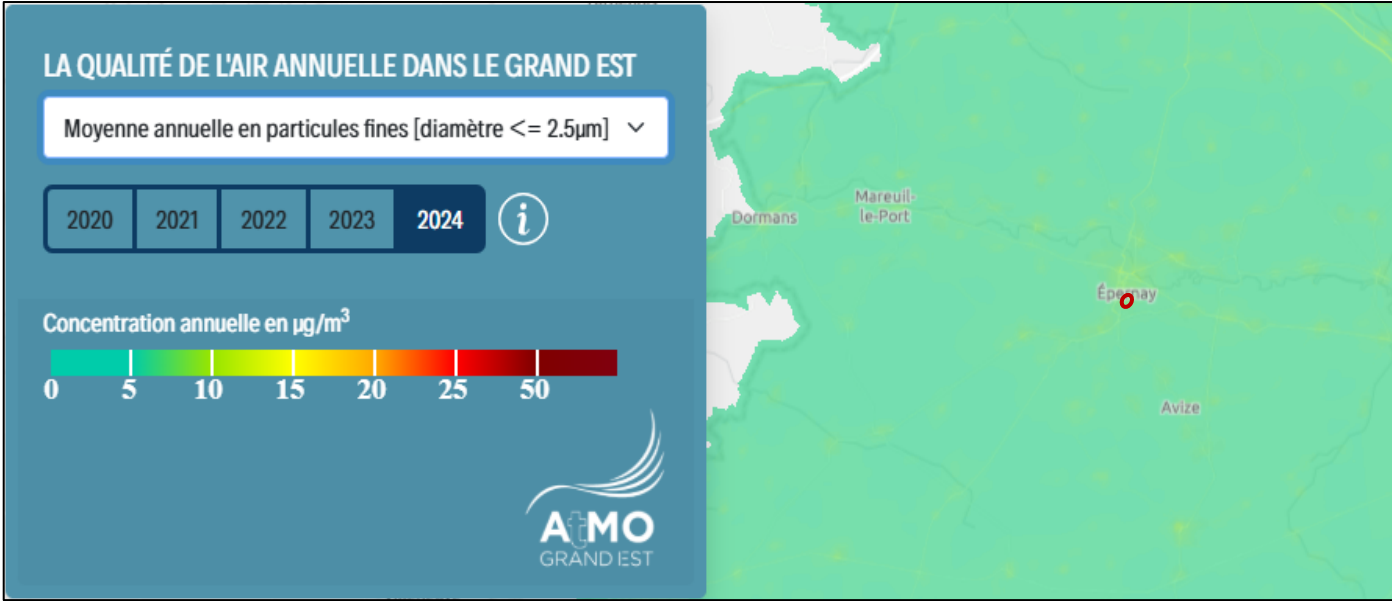
Les émetteurs de particules en suspension sont nombreux et variés : transport routier, combustion industrielle, chauffage urbain, incinérateurs des déchets.

Particules PM2,5

Tableau 4 : Concentration de particules PM2,5 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est)

Valeurs réglementaires PM2,5 (µg/m ³)			Concentration moyenne annuelle maximales modélisés en 2024 (µg/m ³)
Type de norme	Périmètre du projet	Valeur de la norme	Périmètre du projet
Objectif de qualité	Moyenne annuelle	10	=<8

Figure 25 : Concentration moyenne annuelle de particules PM2,5 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est)

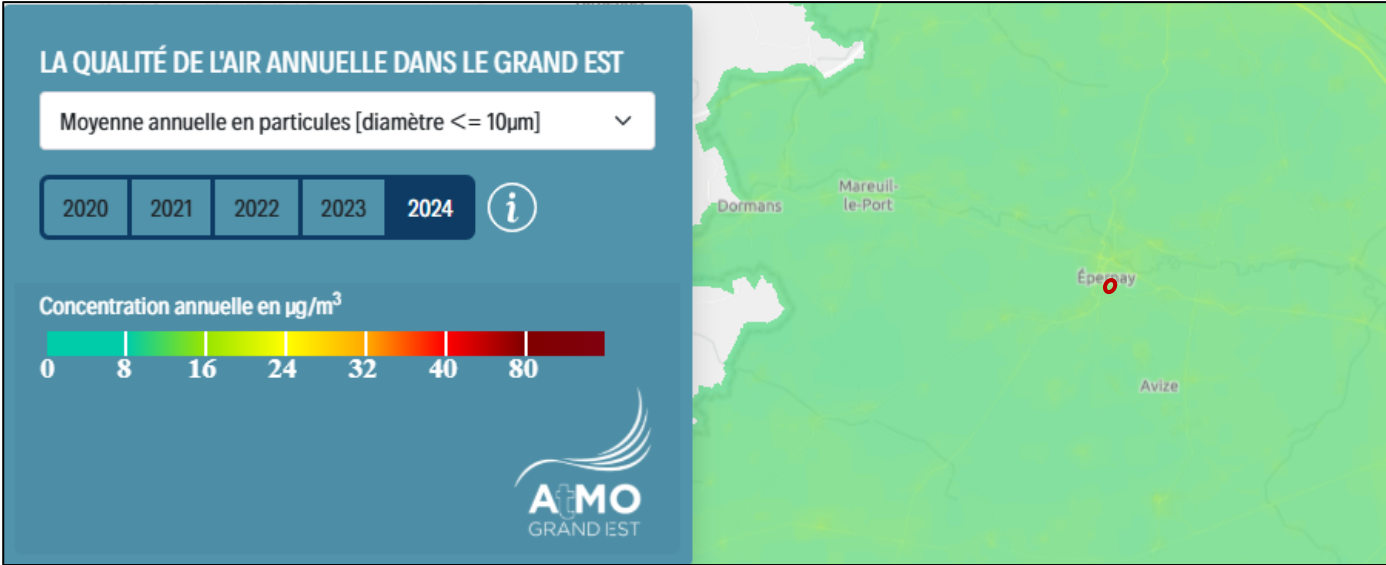


Particules PM10

Tableau 5 : Concentration de particules PM10 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est)

Valeurs réglementaires PM10 (µg/m³)			Concentration moyenne annuelle maximales modélisés en 2024 (µg/m³)
Type de norme	Périmètre du projet	Valeur de la norme	Périmètre du projet
Objectif de qualité	Moyenne annuelle	30	=<16

Figure 26 : Concentration moyenne annuelle de particules PM10 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est)

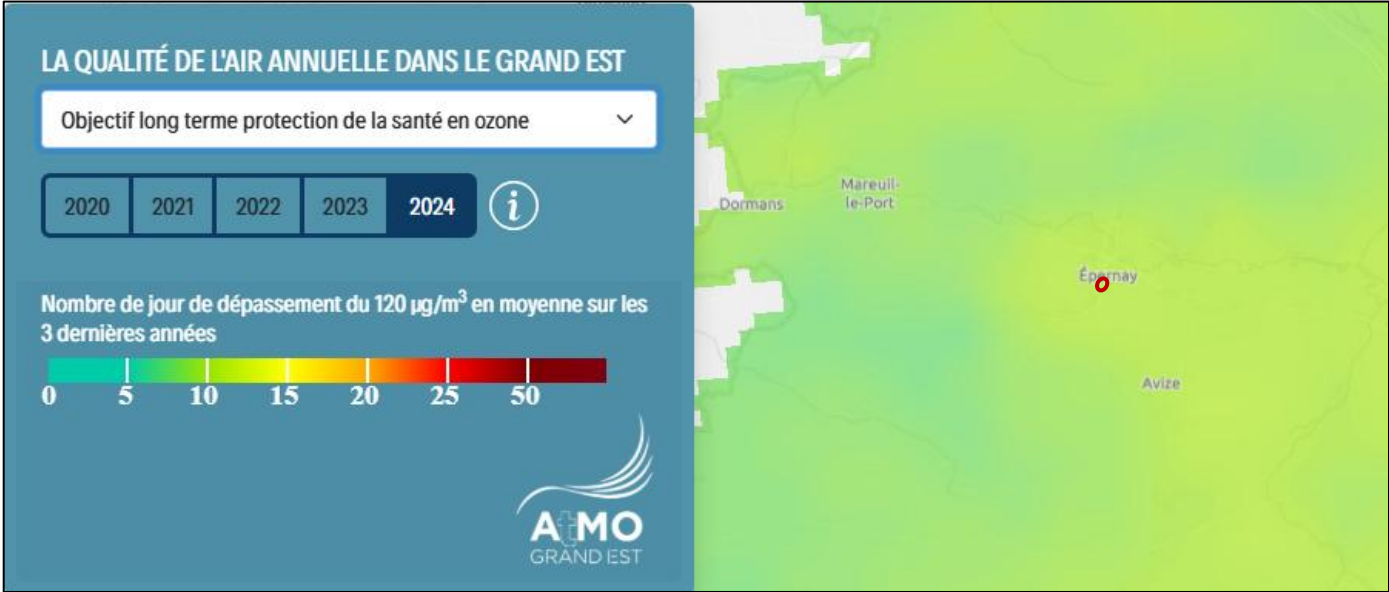


Ozone

Tableau 6 : Concentration de O3 modélisée en 2024 (source : Atmo grand Est)

Valeurs réglementaires pour l'ozone			Résultat en 2024
Type de norme	Grandeur caractéristique	Valeur de la norme	Périmètre du projet
Valeur cible pour la protection de la santé humaine	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par an (en moyenne sur 3 ans)	120 µg/m³	=<13 jours

Figure 27 : Concentration moyenne annuelle de O3 au niveau de la zone d'étude en 2024 (source : Atmo grand Est)



Qualité de l'air : Enjeu moyen

La qualité de l'air sur la zone d'étude est globalement bonne et respecte les valeurs réglementaires pour l'ensemble des polluants surveillés (NO₂, PM₁₀, PM_{2,5} et O₃). Malgré la proximité du réseau routier, les concentrations restent faibles, indiquant une influence limitée du trafic sur la pollution locale.

3.9. Synthèses des enjeux environnementaux

Le tableau suivant identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte.

Tableau 7 : Synthèse des enjeux environnementaux

Thèmes	Etat initial	Niveau d'enjeu	Objectifs généraux à intégrer au projet
Milieu physique			
Topographie	Site urbain existant, altitude entre 87 et 100 m NGF. Site déjà aménagé et adapté aux caractéristiques topographiques.	Nul	Pas de contrainte particulière.
Géologie, sol et sous-sol	Le site n'est pas concerné par le risque de cavités souterraines, la sensibilité aux retraits-gonflements des argiles est moyenne, et il n'est pas exposé aux remontées de nappe. Les contraintes géologiques sont limitées et maîtrisables dans le cadre d'une reconstruction et restructuration sur un site urbain existant.	Faible	Maîtriser les contraintes géologiques dans le cadre de la reconstruction sur site urbain existant.
Hydrogéologie	Masses d'eau souterraine : Craie de Champagne sud et centre et Albien-néocomien captif, non exploitées localement.	Faible	Limiter toute interaction avec les nappes lors des travaux de reconstruction.
Hydrologie	Réseau hydrographique : Cubry (à 250 m à l'ouest). Aucun écoulement de surface ni lien hydraulique direct avec le site.	Faible	Pas d'interaction directe à prévoir.
Risque d'inondation	Site hors zone d'aléa PPRi Marne aval. Non exposé au risque d'inondation ou de remontée de nappe.	Faible à très faible	Maintenir la situation actuelle favorable.
Milieu naturel			
Zones de protection réglementaires	Hors zones protégées (Natura 2000, parc naturel et réserve naturelle, ZNIEFF)	Faible	Il conviendra de limiter la propagation des espèces Invasives. Respecter les zones de protection à proximité. Créer des espaces verts et des îlots de fraîcheur et plantations.
Continuités écologiques et biodiversité	Site urbain existant. En proximité d'axe de continuité sans s'y inscrire directement (ru du Cubry trame aquatique).		
Paysage et patrimoine			
Ambiance paysagère	Site en environnement urbain, transition entre espaces bâtis du sud d'Épernay et paysages ouverts du vallon du Cubry.	Faible	Améliorer la qualité paysagère Créer des espaces verts Créer des îlots de fraîcheur et plantations Assurer une bonne insertion visuelle du nouveau bâtiment
Patrimoine culturel et historique	Site partiellement dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Épernay. Site classé Mont Bernon à 900 m.	Faible à modéré	Respecter la qualité architecturale S'inspirer du patrimoine local. Assurer la cohérence entre bâtiments existants et nouvelles structures
Patrimoine archéologique	Aucune zone de préemption archéologique identifiée.	Nul	Pas de contrainte particulière.

Thèmes	Etat initial	Niveau d'enjeu	Objectifs généraux à intégrer au projet
Milieu humain			
Population	22 022 habitants en 2022 (légère baisse). Population majoritairement en âge actif (55,8%).	Modéré	Répondre aux besoins de santé de la population locale. Assurer l'intégration du projet dans son environnement urbain Pas de difficulté : la vocation du Centre hospitalier est inchangée (sans extension foncière)
Socio-économie	Site en zone urbaine établie.	Modéré	Le projet améliorera la qualité des équipements publics et renforcera l'accessibilité aux services de santé => Contribuer aux objectifs du SRADDET (Impact positif sur l'emploi local)
Infrastructures et déplacements			
Infrastructures routières	Desserte par RD3 et RD951. Le site est accessible	Faible	Maintenir une bonne accessibilité au site. Adapter l'offre de stationnement aux besoins du centre hospitalier restructuré.
Stationnement	Offre diversifiée : parkings en ouvrage, zones réglementées et stationnement libre.		
Mobilité durable	Politique active : covoiturage, autopartage, réseau, vélos électriques.		
Risques technologiques			
Sites et sols pollués	Périmètre non répertorié dans les bases BASIAS, BASOL et SIS. Site BASIAS le plus proche à 300 m (garage en arrêt d'activité).	Faible	Pas de contrainte particulière identifiée.
Cadre de vie			
Ambiance acoustique	Site à proximité d'infrastructures avec bruit Laeq entre 65 et 76 dB(A) entre 6h et 22h (Catégories 3 et 4).	Modéré	Maintenir les conditions actuelles de confort acoustique intérieur. Privilégier les mesures passives d'isolation phonique. Orienter les espaces sensibles vis-à-vis des sources sonores
Qualité de l'air	Concentrations respectant les valeurs réglementaires pour tous polluants (NO ₂ , PM ₁₀ , PM _{2,5} , O ₃). Influence limitée du trafic.	Moyen	Limiter les émissions en phase chantier (charte chantier à faibles nuisances). Optimiser la performance énergétique du bâtiment

4. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

Cette partie présente les effets potentiels du projet sur l'environnement sur les principales thématiques déjà identifiées et ce, en phase chantier puis en phase exploitation. Des mesures sont proposées visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

4.1. Phase chantier

La mise en œuvre d'une charte de chantier à faible nuisance qui respecte les à faibles nuisances principes énoncés dans le cahier des charges. Les objectifs de ladite charte sont :

- Organiser et sécuriser le chantier ;
- Prévenir les risques sur la santé du personnel ;
- Limiter les pollutions ;
- Informer et traiter les remarques des riverains et usagers Informer le personnel de chantier ;
- Limiter les nuisances causées aux riverains ;
- Réduire, traiter et valoriser les déchets ;
- Maîtriser et réduire les consommations ;
- Assurer une bonne image générale du site.

Tableau 8 : Mesures en phase chantier

Thèmes	Impacts du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Habitations et riverains	Nuisances sonores et poussières principalement	Intervention génératrice de bruit réalisée exclusivement pendant les horaires de chantier	• Limiter les nuisances sonores • Limitation des nuisances visuelles via le respect d'une démarche « chantier propre » : chantier balayé, matériaux rangés, etc.. • Adaptation des horaires et du trafic de travaux • Les installations et les stocks sont entièrement clos à l'aide d'un barriérage homogène et en parfait état (barrières chantier propre ou type Héras).	Non applicable
Déplacements et accessibilité	Circulation d'engins de chantier Perturbations ponctuelles		• Sécurisation des accès • Stationnement des engins dans l'emprise du projet au maximum • Respect des réglementations pour la circulation des véhicules.	Non applicable
Pollution de l'eau, l'air et le sol	Production potentielle de polluants provoquant le ruissellement d'eau souillée. Production potentielle de polluants provoquant la contamination des eaux, sols, air	• Interdiction stricte des brûlages. • Respect des prescriptions indiquées sur la fiche des produits • Prise de précautions lors de la mise en œuvre des composés volatils (solvants etc.)	• Huilage des banches sur une zone étanche • Stockage sur rétention pour les produits potentiellement polluants. • Aire de lavage pour les toupies et roues des camions avec système de filtration et récupération des eaux de lavage. Les résidus sont mis à la benne à gravats inertes. • Interdiction des rejets polluants dans les réseaux d'assainissement. • Installation de lavage des bennes à béton, avec récupération filtration des eaux de lavage. • Utilisation d'huile végétale / biodégradable.	Non applicable

Thèmes	Impacts du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
			• Interdiction des dépôts sauvages. • Interdiction d'enfouir les déchets.	
Énergie	Empreinte Carbone et énergétique du chantier	Déployer un outil de suivi des consommations énergétiques (eau + électricité)	• Mise en œuvre des procédés permettant de réduire notre consommation d'électricité et d'eau (Éclairage général sur détecteur de présence, minuterie pour les luminaires, utilisation d'une électrovanne, Dispositifs de programmation pour gérer l'alimentation électrique de la base vie...)	Non applicable
Milieu naturel et biodiversité	Perturbations temporaires et ponctuelles du milieu naturel dues aux travaux	Limiter l'emprise du chantier aux zones strictement nécessaires aux travaux	• Préservation des espaces verts non concernés par les travaux ; • Aménagement paysager progressif des zones terminées ; • Plantation d'essences locales favorisant la biodiversité ; • Sensibilisation des équipes aux bonnes pratiques environnementales	Non applicable
Niveau sonore	Bruits liés aux engins et opérations de chantier	Réalisation des travaux bruyants aux horaires réglementés	Choix d'engins récents, entretien des matériels, écrans acoustiques temporaires si besoin	Non applicable
Niveau de luminosité		Création de nuisances lumineuses	Éclairage général sur détecteur de présence	Non applicable
Gestion des déchets		Production de déchets pendant la phase chantier (inertes non dangereux, dangereux)	• Lister les déchets du chantier suivant leur type (inertes, non dangereux ou dangereux) • Estimer les volumes générés • Rechercher une filière d'élimination locale pour chaque type de déchets • Trier les déchets sur le site • Gérer les rotations de bennes • L'ensemble des filières d'élimination sont précisées dans le SOGED établi lors de la préparation de chantier. • Dans le cadre de cette opération, le tri des déchets est ajusté en fonction de l'avancement des travaux et des corps de métiers présents sur le site.de la préparation de chantier • Bilan sur l'efficacité du tri et la valorisation des déchets sera réalisé lors des réunions chantier	Non applicable

4.2. Phase d'exploitation

Tableau 9 : Mesures en phase d'exploitation

Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Milieu humain	Incidences positives Répondre aux besoins de santé de qualité sur le territoire	-	- Promouvoir le bien-être et la qualité des soins, en intégrant la dimension humaine, le confort des patients et la qualité du lieu de travail pour le personnel ainsi que pour les visiteurs ; - Mettre en œuvre des installations techniques performantes ; - Valoriser le cadre paysager et patrimonial du site, en intégrant des aménagements verts favorisant la biodiversité et le bien-être	-
Eaux pluviales	Imperméabilisation du sol	-	<u>Réseau séparatif</u> : collecte des eaux usées (EU), eaux vannes (EV) et eaux pluviales (EP) séparées et évacuées vers le réseau public <u>Gestion à la source</u> : Toitures végétalisées. Stationnements perméables. Favoriser l'infiltration des EP. Réduction du ruissellement	-
Eaux souterraines	Pas de prélèvement ou modification des eaux souterraines prévus	-	-	-
Eaux usées	Pas de problématiques : les canalisations d'eaux usées seront raccordées au réseau d'eaux usées actuel	-	-	-
Sols et sous-sols	Pas d'enjeux importants	-	-	-
Pollution des sols	Pas d'impact notable	-	-	-
Milieu naturel et biodiversité	Faible perturbation du milieu naturel, le site étant déjà artificialisé Risques d'apparition d'espèces végétales envahissantes	Utilisation de produits phytosanitaires proscrite	<u>Aménagements paysagers intégrant :</u> - Création d'îlots de fraîcheur - Augmentation des supports de biodiversité - Multiplication des strates végétales - Jardins médicinaux (vivaces colorées et diversifiées) - Jardins thérapeutiques et sensoriels	-

Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
			- Jardins traversés bordant les cheminements - Utilisation des espèces locales adaptées au site - Limiter la gestion des espaces quand les espèces sont les plus vulnérables (nuit, hibernation, nidification) - Favoriser la coexistence harmonieuse urbain/naturel	
Performance énergétique	Consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage	-	- Raccordement au réseau de chaleur urbain (énergie mutualisée, fiable, émissions réduites) - Suppression des anciennes chaufferies individuelles - Production frigorifique : groupes EAU/EAU avec fluide frigorigène à très faible GWP (<1) - Ventilation double flux avec récupération d'énergie (rendement 80%) et régulation automatique selon qualité d'air - GTB (Gestion Technique du Bâtiment) : suivi précis des consommations, détection rapide des dérives, maintenance optimisée - Récupération d'énergie sur condenseurs pour préchauffage ECS - Éclairage LED performant à faible consommation avec détection et gestion automatisée (bâtiment et abords)	-
Gestion de l'eau	Consommation d'eau sanitaire	-	- Robinetteries hydro-économes - Matériaux conformes aux normes sanitaires	-
Nuisances sonores	Le projet ne devrait pas entraîner d'augmentation des nuisances sonores à l'avenir. Site en zone de bruit Laeq 65-76 dB(A) (catégories 3 et 4)	-	-	-

Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Qualité de l'air	Le trafic routier ne devrait pas augmenter significativement. Qualité de l'air actuelle respecte les normes	-	-	-
Nuisances lumineuses	Les émissions lumineuses peuvent perturber la faune nocturne présente sur le site	-	• Pollution lumineuse limitée au strict nécessaire par des éclairages adaptés • Éclairage LED avec détection et gestion automatisée	-
Gestion des déchets	Production de déchets d'activités de soins (DASRI)• Production de déchets classiques	-	• Tri à la source des déchets (pratique du tri sélectif) • Traitement dans les filières spécifiques adaptées	-
Intégration patrimoniale, architecturale et paysagère	Insertion dans le Site Patrimonial Remarquable	-	• Architecture inspirée du patrimoine local : Enduit ton pierre calcaire, Briques beige ocré, Menuiseries laiton • Concept "architecture de guérison" • Patios et terrasses plantées • Lumière naturelle optimisée • Relation dedans-dehors favorisée • Expression architecturale sobre et ordonnancée • Cohérence avec bâtiments patrimoniaux existants	-

5. AUTO-EVALUATION

Le projet de restructuration et reconstruction du centre hospitalier d'Épernay s'inscrit dans un site déjà urbanisé et artificialisé, au sein d'un tissu urbain à dominante d'équipements publics et d'habitations. Les emprises concernées correspondent pour l'essentiel à des espaces déjà bâtis, imperméabilisés ou dédiés à des usages hospitaliers existants.

Les incidences potentielles sur l'environnement ont été identifiées et font l'objet de mesures d'évitement et de réduction adaptées, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation :

- Mise en œuvre d'une charte de chantier à faibles nuisances (gestion des horaires, réduction des émissions sonores et poussiéreuses, prévention des pollutions accidentelles) ;
- Tri et valorisation systématique des déchets de chantier, avec recours à des filières agréées locales ;
- Préservation de la qualité des milieux naturels et de l'eau, via la gestion séparative des réseaux et la mise en place d'aménagements perméables et végétalisés favorisant l'infiltration des eaux pluviales ;
- Amélioration de la performance énergétique par le recours à des systèmes à haut rendement, au réseau de chaleur urbain, à des dispositifs de gestion technique du bâtiment et à un éclairage basse consommation ;
- Aménagements paysagers intégrant des essences locales et contribuant à la biodiversité et au confort d'usage ;
- Maîtrise des nuisances sonores et lumineuses par des choix techniques et architecturaux adaptés.

En phase d'exploitation, le projet plusieurs avantages :

- Amélioration de la qualité des soins et du confort des usagers ;
- Valorisation paysagère du site ;
- Intégration architecturale cohérente avec le patrimoine local ;
- Renforcement de la trame végétale et de la biodiversité ordinaire.

Aucun impact significatif n'est attendu sur les composantes eau, air, sol ou biodiversité. Les émissions et consommations seront maîtrisées grâce à la performance énergétique du bâti et à la sobriété des usages. Les nuisances résiduelles, principalement liées à la circulation et au bruit en phase chantier, resteront temporairement limitées et sous contrôle par l'application des mesures prévues.

Au regard de ces éléments, et conformément aux critères de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet ne présente pas d'incidences notables sur l'environnement susceptibles de justifier la réalisation d'une évaluation environnementale.